



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

30^e séance plénière

Lundi 11 novembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

En l'absence du Président, M. Balé (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 88 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/74/287)

Projet de résolution (A/74/L.10)

Le Président par intérim : J'invite à présent M. Cornel Feruta, Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2018.

M. Feruta (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Le personnel et les États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont été profondément attristés par le décès prématuré du Directeur général Yukiya Amano, en juillet. Diplomate de grande expérience et expert de la non-prolifération nucléaire, de la maîtrise des armements et du désarmement, il a dirigé l'Agence avec excellence pendant près de 10 ans. Le Directeur général Amano était passionnément attaché à aider les pays en développement à exploiter pleinement la science nucléaire et la technologie pour générer de l'électricité, produire plus de nourriture, gérer les ressources en eau et traiter le cancer, entre autres choses.

Le mois dernier, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a nommé M. Rafael Grossi au poste de Directeur général pour un mandat de quatre ans prenant effet le 3 décembre. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le rapport annuel de l'AIEA pour 2018 (voir A/74/287) détaille d'importants faits récents intervenus dans tous les domaines de nos activités. La devise « L'atome pour la paix et le développement », qui fait partie de l'héritage du Directeur général Amano, résume bien le double rôle unique de l'Agence. Nous contribuons à la paix et à la sécurité internationales en vérifiant que les matières nucléaires sont toujours utilisées à des fins pacifiques, et nous aidons à améliorer le bien-être et la prospérité de la population mondiale grâce à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. L'Agence participe directement à la réalisation de neuf des 17 objectifs de développement durable et indirectement à plusieurs autres. Nos inspecteurs chargés des garanties sont sur la route tous les jours de l'année pour contrôler les matières nucléaires afin de vérifier qu'elles ne sont pas détournées de leurs utilisations pacifiques. Nous faisons office de plateforme mondiale pour la coopération sur la sûreté et la sécurité nucléaires, aidant les pays à garder les matières et technologies nucléaires et radioactives à l'abri des terroristes et autres criminels.

En dépit de pressions sur notre budget ces dernières années, nous continuons de fournir des services de grande qualité. Le nombre de nos membres a crû régulièrement au fil des décennies et nos services font l'objet

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-36087(F)



Document adapté

Merci de recycler



d'une demande croissante. L'Agence applique à présent des garanties dans 183 États. Le nombre d'installations et les quantités de matières nucléaires placées sous le régime des garanties de l'AIEA continuent d'augmenter. Le nombre d'États où des protocoles additionnels sont en vigueur s'élève maintenant à 136.

L'an passé, nous avons continué de vérifier et de surveiller la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements liés au nucléaire dans le cadre du Plan d'action global commun. Nous tenons le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et le Conseil de sécurité informés de l'évolution touchant la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements au titre du Plan d'action global commun, y compris les derniers en date, sur l'installation de nouvelles centrifugeuses dernier cri et d'activités relatives à l'enrichissement. Je viens d'informer le Conseil de l'AIEA au sujet de la reprise d'activités d'enrichissement de l'uranium à Fordou. La semaine dernière, j'ai rendu compte au Conseil des gouverneurs quant à une affaire concernant le fait de savoir si les déclarations de l'Iran en vertu de son accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel étaient bien complètes. Il est important que l'Iran réponde de manière satisfaisante et sur le fond aux questions de l'Agence à propos d'un emplacement en Iran. J'espère que, après la réunion du Conseil la semaine dernière, l'Iran collaborera véritablement pour préciser tous les aspects pertinents. L'Agence poursuivra son dialogue avec l'Iran en vue de régler cette question. Elle continuera de vérifier la non-diversion des matières nucléaires déclarées par l'Iran au titre de son accord de garanties. Les évaluations se rapportant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran se poursuivent.

Voilà plus de 10 ans que les inspecteurs de l'AIEA ont été contraints à quitter la République populaire démocratique de Corée. L'Agence continue de suivre le programme nucléaire du pays, notamment par l'intermédiaire de l'imagerie satellitaire. Les activités nucléaires nord-coréennes restent gravement préoccupantes. Elles constituent une violation claire des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sont profondément regrettables. L'Agence demeure prête à jouer un rôle essentiel dans la vérification de ce programme nucléaire si un accord politique est conclu entre les pays concernés. J'appelle la République populaire de Corée à respecter intégralement ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à coopérer promptement avec l'Agence et à régler toutes les questions en suspens.

S'agissant de la mise en œuvre des garanties en République arabe syrienne, notre évaluation reste qu'il est très probable que le bâtiment détruit sur le site de Deïr el-Zor en 2017 était un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré à l'Agence par la Syrie en vertu de son accord de garanties. Je demande à la Syrie de coopérer pleinement avec l'Agence au sujet des questions non résolues pour ce qui a trait au site de Deïr el-Zor et à d'autres sites.

Le Programme de coopération technique de l'AIEA est notre mécanisme clef pour aider les États Membres à faire un usage optimal de la science et de la technologie nucléaires pacifiques. L'an dernier, les dépenses au titre de la coopération technique ont principalement porté sur la santé et la nutrition, la sûreté nucléaire et l'alimentation et l'agriculture. Il importe que le financement de la coopération technique soit maintenu à un niveau tel que nous puissions répondre à la demande croissante de services qui est adressée à l'Agence. Cette année, nous avons fourni une assistance prompte aux États Membres face aux crises. Par exemple, une mission d'urgence qui comprenait des experts de l'Agence et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'est rendue à Dhaka pour évaluer la faisabilité d'appliquer la technique de stérilisation des insectes pour maîtriser la pire flambée de dengue survenue au Bangladesh depuis 2000.

Le cancer reste un axe central de nos travaux. En septembre, l'AIEA et l'OMS ont lancé un plan d'étapes en vue de la mise en place d'un programme national de contrôle du cancer qui fixe des jalons que les pays peuvent suivre pour ce qui concerne la médecine nucléaire, l'imagerie diagnostique et la radiothérapie. L'installation cette année au laboratoire de dosimétrie de l'AIEA du premier accélérateur nucléaire permet à l'Agence de fournir aux États Membres des services étendus d'étalonnage dosimétrique, ce qui contribue à ce que les patients atteints du cancer reçoivent exactement la bonne dose de rayons. Cela s'inscrit dans le cadre de la modernisation des laboratoires d'applications nucléaires de l'AIEA, l'un des plus importants projets jamais entrepris par l'Agence, et qui est maintenant à un stade avancé. En août, le laboratoire de lutte contre les insectes ravageurs a été remis à l'Agence par l'entrepreneur, et nous avons entamé une transition par étapes pour l'amener à être pleinement opérationnel. Le bâtiment du nouveau laboratoire modulaire flexible, dorénavant appelé Laboratoires Yukiya Amano, sera prêt à être utilisé en avril prochain.

Les dernières projections annuelles en date de l'Agence font apparaître que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle crucial dans le bouquet énergétique à faible émission de carbone mondial, en dépit d'une tendance au déclin des capacités installées d'ici à 2030. Le mois dernier, nous avons tenu notre conférence internationale sur les changements climatiques et le rôle de l'énergie nucléaire. La conférence a été l'occasion d'examiner objectivement l'intérêt scientifique d'utiliser davantage l'énergie nucléaire pour aider à combattre les changements climatiques. La Banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA au Kazakhstan, qui a pour but de fournir aux pays des assurances quant à la disponibilité du combustible nucléaire pour les réacteurs nucléaires, est devenue opérationnelle quand elle a reçu sa première livraison d'uranium faiblement enrichi.

Les grands avantages des technologies nucléaires ne peuvent être durables que si celles-ci sont mises à profit de façon sûre et en toute sécurité. Les normes de sûreté de l'AIEA sont utilisées par pratiquement tous les pays pour protéger la population et l'environnement des effets préjudiciables des rayonnements ionisants. Cette année, nous avons achevé une révision de la structure des normes de sûreté pour les rendre plus robustes et faciles à mettre en œuvre. La prochaine conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire aura lieu au niveau ministériel à Vienne en février prochain. Je compte qu'elle sera l'occasion de consolider les réalisations que nous avons obtenues en matière de sécurité nucléaire au cours de la décennie écoulée et de contribuer à définir notre approche pour les années à venir.

L'augmentation de la proportion de femmes au sein du personnel de l'Agence, en particulier aux postes de responsabilité, demeure également une priorité. Pour la première fois, les femmes représentent plus de 30 % du personnel parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

Enfin, je remercie le Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la confiance qu'il m'a témoignée jusqu'ici en tant que Directeur général par intérim, ainsi que tous les États membres pour leur appui actif à l'Agence. Je suis extrêmement reconnaissant au personnel de l'Agence pour son travail acharné et son engagement. Son professionnalisme, sa loyauté et son dévouement qui ne se démentent pas font de l'AIEA ce qu'elle est : une organisation d'excellence.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.10.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse et honorée de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/74/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Je le fais au nom de la Suède en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période allant de septembre 2019 à septembre 2020. C'est la première fois que la Suède occupe cette fonction importante, après avoir auparavant fourni à l'Agence deux directeurs généraux, Sigvard Eklund et Hans Blix, qui, à eux deux, ont dirigé l'Agence pendant plus de 35 ans. La présidence suédoise de l'AIEA doit être vue comme un témoignage de notre soutien inflexible à l'Agence et de la priorité que mon gouvernement accorde à la non-prolifération des armes nucléaires et à une responsabilité partagée de la paix et de la sécurité.

À l'issue de consultations tenues à Vienne le 16 octobre, le projet de résolution de cette année a été approuvé à l'unanimité pour transmission à l'Assemblée générale. Il a également été appuyé ici à New York lors d'une réunion tenue le 23 octobre, à laquelle tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient invités. Le texte de cette année contient également un hommage au Directeur général Yukiya Amano, dont la mort tragique en juillet a été un choc pour nous tous. Yukiya Amano était un excellent Directeur général, fort d'une illustre carrière en tant que diplomate japonais. Il a présenté le rapport de l'Agence dans cette salle à nombreuses occasions au cours de la décennie passée.

Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui est présenté en vertu d'une prescription figurant dans le statut de l'AIEA, ainsi que d'un accord de coopération signée par l'ONU et l'AIEA en 1957. Suivant la pratique établie, le texte du projet de résolution note les résolutions adoptées et les décisions prises par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-troisième session ordinaire et réaffirme l'appui ferme des États Membres à l'Agence et à ses activités prescrites. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution sans le mettre aux voix, soulignant ainsi l'importance que la communauté internationale attache à l'AIEA et à la grande variété de ses travaux.

Le Président par intérim : À présent, j'invite le représentant de l'Union européenne à prendre la parole.

M. Dabouis (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La République de Macédoine du

Nord, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liechtenstein et la République de Moldova se rallient à la présente déclaration.

Pour débiter cette intervention, je tiens à rendre hommage au regretté Directeur général Amano et à exprimer nos condoléances pour sa disparition soudaine.

Nous nous réjouissons de souscrire au projet de résolution (A/74/L.10) sur le rapport (voir A/74/287) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), rapport qui réaffirme une fois encore le rôle indispensable de l'Agence en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires et l'aide au développement et aux applications concrètes de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que le transfert de technologie et la vérification, la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous notons également avec satisfaction l'appui fort dont bénéficie le travail de l'Agence.

L'Union européenne est totalement engagée en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous réaffirmons notre soutien ferme à la mise en œuvre intégrale, complète et effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le socle essentiel de la quête de désarmement nucléaire conformément à son article VI et un élément important de la mise au point d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Union européenne réaffirme son adhésion sans réserve à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient et finance un projet de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement afin de compiler des idées quant à la voie à suivre.

Le système de garanties de l'AIEA est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP. Nous insistons sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité face à d'éventuels manquements au Traité. L'Union européenne est par ailleurs consciente des graves problèmes de prolifération qui continuent de menacer la sécurité internationale, ainsi que de la nécessité d'y trouver des solutions pacifiques et diplomatiques.

À cet égard, l'Union européenne exprime son attachement résolu et son soutien constant au Plan d'action global commun et est déterminée à continuer de travailler avec la communauté internationale pour préserver ce

mécanisme, approuvé par le Conseil de sécurité à l'unanimité par sa résolution 2231 (2015). Dans ce contexte, l'Union européenne déplore profondément le retrait des États-Unis du Plan et la réimposition de sanctions, et appelle tous les pays à s'abstenir de prendre des mesures qui entravent la mise en œuvre des engagements contenus dans le Plan d'action global commun. L'Union européenne est vivement préoccupée que l'Iran, comme l'a confirmé l'AIEA, ait dépassé la limite imposée par le Plan aux stocks d'uranium enrichi et enrichisse l'uranium au-delà du niveau maximum de 3,67 % autorisé par le mécanisme en question. Nous nous inquiétons terriblement des récentes activités de l'Iran, signalées par l'AIEA, concernant l'expansion de ses activités de recherche et de développement relatives aux centrifugeuses et les préparatifs tendant à alimenter deux cascades de centrifugeuses à Fordou, ainsi que des questions en suspens quant au caractère complet ou non des informations fournies par l'Iran au titre des garanties et à l'incident avec un inspecteur des garanties de l'AIEA.

Nous notons que l'Iran a déclaré son intention de rester dans le cadre du Plan d'action global commun. Nous exhortons le pays à faire marche arrière au sujet de ces activités et à revenir sans délai à la pleine application du Plan, de même qu'à coopérer sans réserve et en temps voulu avec l'Agence, en particulier sur les questions touchant la mise en œuvre de son accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel. L'Union européenne affirme une fois de plus tout son soutien à la mission à long terme de l'AIEA pour ce qui concerne la vérification et le suivi des engagements de l'Iran touchant le nucléaire et rappelle l'importance de veiller à ce que l'Agence dispose des moyens nécessaires pour s'acquitter de son rôle.

Dans le même esprit, l'Union européenne invite instamment la République démocratique populaire de Corée à s'engager sur une voie crédible en matière de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et à prendre des mesures concrètes en ce sens. Elle encourage la Corée du Nord à prendre langue plus avant avec toutes les parties concernées tandis que la communauté internationale œuvre en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la péninsule coréenne. L'Union européenne exhorte le pays à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à revenir au TNP et aux garanties de l'AIEA le plus tôt possible et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Enfin, l'Union européenne demande avec force à la Syrie de coopérer promptement et en toute transparence avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens, notamment en concluant et appliquant sans plus attendre un protocole additionnel.

L'Union européenne continue d'appeler à l'universalisation des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels dans les meilleurs délais. Elle appuie vigoureusement l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience de l'application des garanties par la mise en œuvre d'approches au niveau des États. En outre, l'Union européenne soutient activement le système de garanties de l'Agence par l'intermédiaire du Programme d'appui aux garanties de la Commission européenne et de l'Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, ainsi que par l'entremise des propres programmes de soutien de nos États membres.

L'Union européenne et ses États membres attachent la plus haute importance à la mise en œuvre mondiale et à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire. Nous invitons tous les pays à faire la preuve de leur engagement en faveur de la sûreté et à trouver des solutions sûres en matière de gestion des déchets radioactifs. En 2018, les États membres de l'Union européenne et d'autres pays participants ont achevé le premier examen thématique par les pairs consacré à la gestion des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche vieillissants en vertu de la directive de l'Union européenne sur la sûreté. Nous sommes disposés à partager notre expérience durant la huitième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui doit se tenir en 2020. L'Union européenne a également mis son expertise à disposition dans le cadre d'essais dits de résistance dans un certain nombre de pays voisins en vue de constituer un cadre de sûreté nucléaire plus robuste, durable et transparent à l'échelle mondiale.

L'Union européenne insiste sur la nécessité de continuer à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde afin de prévenir le terrorisme nucléaire et le détournement de matières nucléaires et radioactives. À cette fin, nous mettons l'accent sur le fait qu'il est essentiel de ratifier et d'appliquer pleinement les traités pertinents, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et soulignons l'importance des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité. Dans le contexte de la stratégie de l'Union européenne pour

la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, nous soutenons activement les initiatives internationales qui contribuent au renforcement de la sécurité nucléaire. Pour la période 2014-2020, l'Union consacre plus de 100 millions d'euros à son initiative de centres d'excellence régionaux dédiés aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'Union européenne appuie fortement le rôle central de l'AIEA dans l'amélioration du cadre mondial de sécurité nucléaire par le renforcement de la coopération internationale, la fourniture d'avis consultatifs et l'apport d'une assistance directe aux États membres. Elle se félicite des préparatifs en cours de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2020 et encourage tous les États membres de l'AIEA à participer au niveau ministériel et à souscrire à une déclaration ministérielle ambitieuse. Nous appelons par ailleurs les États membres de l'Agence à faire en sorte que celle-ci dispose de ressources suffisantes pour ses activités de sécurité nucléaire. Avec ses États membres, l'Union européenne est parmi les principaux donateurs au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Notre financement a aidé l'Agence à porter assistance aux pays pour moderniser et assurer la protection physique de certaines installations et pour améliorer leur infrastructure réglementaire nationale.

L'Union européenne demeure convaincue des avantages que présentent les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et attachée à faire en sorte que les plus hautes normes de sûreté, de sécurité et de garanties soient appliquées afin de protéger nos intérêts collectifs pour ce qui a trait à la non-prolifération. L'Union européenne a fourni 25 millions d'euros à l'AIEA pour la création de sa banque d'uranium faiblement enrichi. Nous notons avec satisfaction que l'Agence prévoit de transférer l'uranium faiblement enrichi vers l'installation de stockage d'ici à la fin de 2019.

En conclusion, l'Union européenne et ses États membres restent de fervents soutiens du Programme de coopération technique de l'AIEA, dont ils sont le deuxième plus important contributeur. Nous adhérons résolument aux activités de l'Agence qui visent à développer les technologies radioactives et nucléaires et leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les technologies nucléaires peuvent apporter des contributions vitales à la santé et au bien-être des populations du monde entier. L'Union européenne soutient les utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, à la fois par la

fourniture d'une expertise technique et par une contribution financière moyenne de 15 millions d'euros par an.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Biélorus, je tiens à saluer la mémoire de Yukiya Amano, le regretté Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et à exprimer ma sincère gratitude pour sa contribution notable aux travaux de l'Agence et pour les efforts qu'il a déployés afin que l'énergie atomique pacifique puisse servir le développement durable de tous les pays et de tous les peuples du monde.

Le Biélorus appuie les travaux de l'AIEA dans tous les domaines de ses activités prescrites et estime depuis toujours que la coopération internationale devrait être fondée sur une compréhension de nos intérêts communs dans l'utilisation durable, multilatérale et sûre des technologies nucléaires. Nous voyons aujourd'hui un nombre sans cesse croissant d'États envisager le recours aux technologies nucléaires pour assurer leur sécurité énergétique, honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et exploiter d'autres applications en vue de progresser de façon plus dynamique sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Biélorus a déjà pris la décision d'élaborer un programme national pour l'énergie nucléaire, qui, une fois mis en œuvre, permettra au pays d'assurer un tiers de ses besoins d'électricité abordable et fiable et réduira sensiblement ses émissions de gaz à effet de serre. Il a déjà ajouté de l'élan à notre développement dans les secteurs, industries et connaissances scientifiques connexes. Le Biélorus fait un recours actif à l'expertise internationale et soutient les efforts déployés par l'AIEA pour mettre au point, à l'intention des États membres, des outils efficaces de conseil et d'assistance technique sur un large éventail de questions de sûreté nucléaire et radiologique.

Nous sommes convaincus que nous devons rester spécialement concentrés sur la sécurité nucléaire et que la confiance de la communauté internationale dans les utilisations pacifiques de l'atome dépend dans une large mesure des résultats du travail de l'Agence dans ce domaine. La sécurité nucléaire doit rester indivisible. Elle doit être justifiée tant techniquement que concrètement et exempte de toute considération politique. Nous espérons que les questions de sûreté et de sécurité nucléaires seront exclusivement unificatrices et que la coopération internationale sera basée sur le respect du

droit souverain des États de développer leurs propres versions de l'énergie nucléaire.

Nous nous félicitons que le Programme de coopération technique de l'Agence soit largement reconnu et particulièrement précieux pour les États membres, dont le Biélorus. Les projets de coopération technique en cours font qu'il est possible d'employer les meilleures pratiques internationales pour le développement durable des programmes nationaux relatifs à l'énergie nucléaire, à la science et à la technologie nucléaires et à la médecine nucléaire, entre autres. Le Biélorus est reconnaissant à l'Agence pour sa contribution majeure au développement durable des régions du pays qui ont été touchées par l'accident de Tchernobyl.

Nous appuyons totalement le travail de l'AIEA qui consiste à contrôler la mise en œuvre du système de garanties conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et voyons dans ces activités un élément important de l'architecture mondiale de sécurité internationale et une base pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous convenons que cela a du sens de renforcer et d'améliorer encore leur efficacité. En même temps, nous estimons qu'il importe de veiller à ce que les mécanismes de garanties restent clairs, objectifs et techniquement réglementés. Ils devraient être fondés sur la confiance mutuelle et sur des accords conclus entre les parties concernées au niveau international. Nous soutenons les efforts déployés par l'AIEA pour renforcer la sécurité nucléaire physique. Le caractère mondial des risques et des menaces qui existent dans le domaine de la sécurité nucléaire physique requiert une intervention appropriée de la part à la fois des États et de l'Agence, qui joue un rôle de coordination dans la coopération internationale à cet égard.

Pour terminer, au nom du Biélorus, je tiens à exprimer notre appréciation pour le travail accompli par l'AIEA depuis la précédente session de l'Assemblée et notre adhésion à l'adoption du projet de résolution A/74/L.10, sur le rapport annuel de l'Agence (voir A/74/287).

M. Tang (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour félicite l'Ambassadeur Rafael Grossi pour sa récente nomination au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il pourra compter sur notre appui et notre coopération sans réserve. Nous tenons aussi à rendre hommage au regretté Directeur général Yukiya Amano, qui laissera le souvenir d'un homme qui aura beaucoup contribué aux travaux de l'Agence et qui l'aura guidée dans bien des moments

difficiles. Ma délégation remercie l'AIEA de son rapport annuel complet (voir A/74/287) et a le plaisir de signaler que cette année Singapour soutiendra le projet de résolution A/74/L.10, sur le rapport de l'AIEA. Je souhaite faire brièvement quelques observations sur le travail de l'Agence dans trois domaines importants.

Premièrement, s'agissant du rôle de l'AIEA dans la non-prolifération, en tant que seule autorité compétente responsable de vérifier le respect par les États de leurs obligations au titre des garanties, l'Agence joue un rôle crucial par l'intermédiaire de son système de garanties, qui est une mesure de confiance et un mécanisme d'alerte rapide pour la communauté internationale. Toutefois, des faits récents se posent en obstacles au travail de l'Agence dans ce domaine. La marche à suivre quant au Plan d'action global commun n'est pas claire après le retrait des États-Unis en mai 2018 et au vu des agissements de l'Iran depuis juillet 2019. L'avenir du Plan lui-même est incertain. Singapour exhorte toutes les parties à remplir leurs obligations au titre du Plan d'action global commun et à défendre cet accord international essentiel. Nous exhortons également la République démocratique populaire de Corée à se plier à ses obligations internationales et réaffirmons notre plein appui à la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne.

Deuxièmement, il importe de demeurer vigilant au sujet du rôle de l'AIEA en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, en particulier pour ce qui a trait aux menaces nouvelles et non conventionnelles comme les cyberattaques. Nous accueillons avec satisfaction la mise au point par l'Agence d'orientations actualisées relatives à la sécurité informatique pour les installations nucléaires, ainsi que l'élaboration de son tout premier cours de formation international sur la protection des systèmes basés sur l'informatique dans les régimes de sécurité nucléaire en 2018. Nous l'invitons à faire en sorte que ses documents d'orientations touchant la sûreté nucléaire restent au fait des innovations dans le domaine de la technologie nucléaire, telles que les réacteurs de faible et moyenne puissance, les réacteurs modulaires et les centrales nucléaires transportables. À cet égard, Singapour se réjouit de soutenir le travail de l'Agence qui consiste à aider les États membres à renforcer la préparation aux situations d'urgence et les capacités d'organisation des secours dans le cadre de son comité des normes de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours.

Enfin, dans le domaine de la coopération technique, le Programme de coopération technique de l'AIEA joue un rôle crucial en aidant les États membres à gérer leurs priorités de développement et leurs futurs besoins en énergie. Singapour se félicite d'être un partenaire de l'Agence dans ses efforts visant à fournir une assistance technique aux autres pays en développement. Au titre du mémorandum d'accord renforcé sur les programmes de formation des pays tiers, signé entre Singapour et l'AIEA en 2015, Singapour et l'Agence organisent des ateliers régionaux à l'intention des pays en développement sur des thèmes comme la préparation et l'intervention d'urgence, le droit réglementaire dans le domaine du nucléaire et la sécurité alimentaire. Nous accueillons aussi plusieurs titulaires de bourses d'enseignement.

Au niveau régional, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a signé des accords concrets avec l'AIEA en septembre. Cela consolidera les liens de l'ASEAN avec l'Agence et élargira notre coopération par l'intermédiaire d'activités de recherche, du partage de meilleures pratiques, et d'autres projets de renforcement des capacités. Singapour se réjouit d'avance de contribuer à ces projets.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement ferme de Singapour à fournir un appui actif et significatif à l'AIEA. Nous attendons avec intérêt d'approfondir notre coopération dans les années à venir.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite faire part, au nom du Gouvernement et du peuple jamaïcains, de nos sincères condoléances suite à la disparition du Directeur général Yukiya Amano, qui a donné sans se ménager et sans compter durant ses années de service dévoué à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il nous manquera beaucoup et nous aurons toujours pour lui la plus haute estime et le plus grand respect.

Ma délégation tient à exprimer ses remerciements pour le rapport très complet qui a été fourni sur les activités de l'AIEA pour 2018 (voir A/74/287).

La Jamaïque tire un profit énorme de sa collaboration avec l'AIEA. En conséquence de l'accent fort que l'Agence met sur le renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération technique, notre relation avec l'organisation s'est renforcée et approfondie depuis que nous en sommes devenus membres il y a 54 ans. Depuis lors, nous avons collaboré avec l'Agence sur un large éventail de projets nationaux qui ont répondu à

certaines de nos grandes priorités et préoccupations dans des domaines tels que l'agriculture, la médecine, le contrôle de la qualité de l'eau et le développement des infrastructures.

La Jamaïque a neuf projets nationaux actifs et participe également à quelque 30 projets régionaux et trois projets interrégionaux. Il convient de noter que la valeur des projets nationaux actuellement financés en Jamaïque s'élève à 2,6 millions d'euros. Nous apprécions vivement l'accord donné au financement de nouveaux projets pour le cycle 2020-2021, qui seront axés, entre autres, sur la pollution côtière et marine. Comme nous sommes un petit État insulaire en développement très dépendant de nos ressources marines pour notre survie socioéconomique, l'appui dans ce domaine revêt une importance particulière.

Tout au long de 2019, la Jamaïque a accueilli un certain nombre d'ateliers régionaux de renforcement des capacités, notamment sur la protection contre les rayons dans l'imagerie médicale, l'évaluation des ressources en eau au moyen de l'hydrologie isotopique, et l'application de techniques isotopiques stables dans l'évaluation des dysfonctionnements entériques environnementaux et la compréhension de leur impact sur la croissance des enfants. Dans ce contexte, nous avons par conséquent un intérêt particulier pour les éléments du rapport annuel qui détaillent comment l'Agence gère son programme de coopération technique et ses efforts visant à en améliorer la qualité, y compris à la faveur de projets de suivi et d'évaluation.

La Jamaïque appuie fermement les travaux de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous avons lu avec intérêt cet aspect du rapport et continuons de défendre les travaux de l'Agence dans ce domaine. Nous aussi bénéficions d'activités de formation et de renforcement des capacités pour améliorer notre infrastructure de sûreté contre les rayonnements. De fait, par l'entremise du Ministère de la science, de l'énergie et de la technologie et du Centre international pour les sciences environnementales et nucléaires, le Gouvernement jamaïcain collabore avec l'AIEA pour assurer un contrôle effectif du cycle de vie des sources radioactives. Des règles régissant l'emploi des sources nucléaires et de rayonnement ionisant ont également été promulguées en 2019.

S'agissant de la vérification nucléaire, nous conservons notre appui au travail de l'Agence dans ce domaine particulier. Nous estimons qu'il occupe une place centrale dans nos efforts collectifs tendant à

promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales, compte tenu du rôle indispensable de l'Agence dans la détection de détournements potentiels de matières ou de technologies nucléaires. La Jamaïque soutient donc les activités menées par l'Agence au cours de l'année écoulée pour renforcer les garanties, notamment par une coopération accrue avec les États et les autorités régionales.

L'AIEA mérite d'être félicitée pour ses efforts visant à intégrer les objectifs de développement durable dans le cadre de ses travaux. Cette approche augure bien de notre mouvement collectif vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030, qui va venir vite. Nous saluons l'attention accordée aux changements climatiques et au développement durable, en particulier dans le contexte de l'objectif 7, ainsi qu'indiqué dans le rapport annuel pour 2018. La signature en août 2018 de l'accord pratique entre l'AIEA et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques en vue de coopérer dans l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires aux fins de combattre les changements climatiques, de même qu'avec un certain nombre d'autres organisations et de cadres régionaux, y compris le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes et l'Agence de santé publique des Caraïbes, pour la promotion des activités de coopération technique, est également un fait notable.

Il est toujours aussi satisfaisant de constater que l'AIEA continue sans cesse d'accueillir de nouveaux membres. Dans ce contexte, la Jamaïque se joint à d'autres délégations pour souhaiter la bienvenue à notre État membre frère de la Communauté des Caraïbes, Sainte-Lucie, dernier membre en date de l'AIEA. Nous sommes impatients de coopérer avec Sainte-Lucie et tous les États membres pour faire progresser les travaux de l'Agence.

M^{me} Matar (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer l'appréciation des Émirats arabes unis pour l'action conjointe entreprise avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je saisis cette occasion pour saluer les remarquables réalisations du regretté Directeur général Yukiya Amano. Durant sa vie professionnelle exemplaire, il a géré les travaux et les activités de l'Agence avec efficacité et il était connu pour être un fervent partisan des utilisations de l'énergie nucléaire au service de la paix et du développement.

Nous félicitons par ailleurs M. Rafael Mariano Grossi de sa nomination au poste de Directeur général

de l'AIEA. Nous l'assurons de notre soutien et sommes confiants dans sa capacité à diriger l'Agence.

Mon pays souligne le rôle important et essentiel que joue l'AIEA dans l'amélioration des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et dans l'aide apportée aux États Membres pour faire usage de l'énergie et des applications nucléaires. À cet égard, nous louons les efforts déployés par l'Agence pour mettre en place des plateformes d'assistance et d'échange de connaissances scientifiques entre les États Membres dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et de la non-prolifération. Mon pays note l'importance des mesures de vérification appliquées par l'AIEA et de la pleine conformité avec le système de garanties généralisées et le protocole additionnel, qui est considéré comme un outil contribuant au renforcement de la confiance internationale dans le caractère pacifique des programmes nucléaires. En effet, avec la coopération étroite de l'Agence, les Émirats arabes unis ont accueilli 12 missions d'examen exhaustif de l'AIEA, y compris le troisième Examen intégré de l'infrastructure nucléaire en juin 2018, premier du genre. Dans la même veine, nous encourageons les États Membres qui ont actuellement ou prévoient d'avoir des plans d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire de tirer avantage des services d'examen fournis par l'Agence.

Le Programme de coopération technique reste un moyen important d'aider les États Membres à bénéficier des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Mon pays continue de coopérer étroitement avec l'Agence dans le domaine technique pour développer son infrastructure nationale et les capacités essentielles à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans tous les secteurs. Depuis 2010, les Émirats arabes unis ont contribué à soutenir le travail de l'Agence en déployant 210 experts en différents endroits. Nous avons également mené et aidé à mettre en œuvre diverses initiatives, telles que le troisième Examen intégré de l'infrastructure nucléaire. Pour préserver ces progrès, le Programme de coopération technique devrait recevoir le financement nécessaire et ainsi fournir une assistance technique aux États.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur attachement au maintien d'un partenariat robuste avec l'AIEA par l'intermédiaire de leur approche responsable de l'élaboration d'un programme national pour l'énergie nucléaire et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Mon pays exprime aussi son appréciation pour le travail de l'Agence et accueille avec

satisfaction les réalisations dont il est fait état dans son rapport annuel pour 2018 (voir A/74/287).

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport annuel pour 2018 (voir A/74/287), ainsi que le Directeur général par intérim d'avoir donné des informations complémentaires sur les principaux faits nouveaux intervenus dans les activités de l'Agence en 2019.

Le rapport de l'AIEA est une publication importante pour comprendre les tâches cruciales accomplies par l'Agence pour à la fois promouvoir et garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Inde a parrainé le projet de résolution A/74/L.10 sur les activités de l'AIEA. Nous nous réjouissons de la nomination de l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi comme nouveau Directeur général de l'AIEA.

Ma délégation se joint aux autres pour exprimer notre profonde tristesse au sujet de la disparition du Directeur général Yukiya Amano en juillet. Sa contribution à l'AIEA est bien connue. Durant le temps qu'il a passé à ce poste, l'Inde a soumis 12 installations au régime de garanties de l'Agence et signé le protocole additionnel à l'accord entre le Gouvernement indien et l'AIEA pour l'application de garanties aux installations nucléaires civiles. On n'oubliera jamais la contribution du Directeur général Amano, en particulier sa vision de « L'atome pour la paix et le développement », qui a une pertinence mondiale. L'Inde souscrit à la désignation du laboratoire modulaire flexible de Seibersdorf, en Autriche, sous le nom de Laboratoires Yukiya Amano.

Le débat d'aujourd'hui est une occasion importante de réfléchir au rôle capital que l'AIEA joue en aidant les pays à se doter de l'énergie nucléaire de façon sûre et en toute sécurité, en menant des activités de coopération technique et en apportant les applications nucléaires à ses États membres. L'énergie nucléaire demeure une option importante pour relever les défis posés par des besoins énergétiques accrus, faire face aux préoccupations touchant les changements climatiques, remédier à la volatilité des prix des combustibles fossiles et assurer une alimentation fiable en énergie. L'Agence doit poursuivre ses programmes d'appui aux États Membres qui lancent ou étendent leurs programmes relatifs à l'énergie nucléaire et, surtout, les aider à rehausser leur capacité de faire accepter l'énergie nucléaire au grand public.

L'Inde attache de l'importance au travail de l'Agence dans les différents domaines de la science

nucléaire. Nous contribuons à ces activités en participant à des réunions techniques et à des projets de recherche coordonnés. Le programme de l'Agence et ses réalisations concernant les applications nucléaires dans les domaines que sont, entre autres, l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine et la nutrition, la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement sont utiles pour répondre aux besoins des pays en développement. L'Inde maintiendra son appui à ces programmes de l'Agence par la fourniture de services d'experts et en offrant à des experts des États membres des possibilités de formation dans des institutions réputées en Inde.

L'interaction de l'Inde avec l'AIEA reste significative. J'ai le plaisir de signaler que la vingt-septième Conférence de l'énergie issue de la fusion, forum de discussion sur les grandes questions de physique et de technologie, s'est tenue à Gandhinagar, en Inde, en octobre 2018. Énorme succès, la Conférence a vu la participation de plus de 700 experts venus de 39 pays. Sur les 19 programmes conduits au Centre mondial indien pour le partenariat en matière d'énergie nucléaire en 2018-2019, huit ont été menés conjointement avec l'AIEA, renforçant ainsi la collaboration de l'Inde avec l'Agence dans le domaine du développement des capacités.

Il me plaît d'indiquer que, le 31 décembre 2018, la centrale indienne de Kaiga a établi un nouveau record mondial en fonctionnant de façon continue pendant 962 jours à un facteur d'utilisation de 99,3%. Les unités 1 et 2 de la centrale nucléaire de Tarapur, connectées au réseau en avril et mai 1969, ont atteint 50 ans de fonctionnement sans incident de sûreté. Il s'agit actuellement des plus vieux réacteurs opérationnels du monde, produisant de l'énergie nucléaire à moins de 3% par unité. De telles réalisations démontrent l'aptitude de l'Inde à concevoir, construire et exploiter de manière fiable des réacteurs à eau ordinaire et des réacteurs à eau lourde pressurisés. L'Inde prévoit des capacités supplémentaires pour la production d'énergie nucléaire, avec 21 réacteurs aux étapes de construction et de planification. Ces réacteurs offriront une capacité supplémentaire d'environ 15 000 mégawatts d'électricité.

J'ai également le plaisir de faire savoir que l'Inde a récemment lancé un réseau mondial de traitement du cancer, sous le nom de National Cancer Grid Vishwam Cancer Care Connect (NCG-Vishwam), en marge de la soixante-troisième Conférence générale de l'AIEA,

à Vienne, en septembre. NCG-Vishwam envisage l'intégration des hôpitaux et des instituts pertinents de traitement du cancer des pays partenaires avec la National Cancer Grid indienne afin d'opérer un changement de paradigme dans les soins prodigués aux patients atteints du cancer en partageant des directives notamment sur la gestion des cancers courants, la fourniture d'un deuxième avis, la prise de décisions concernant le traitement et la mise en commun de ressources en ligne.

L'Inde a fait de gigantesques progrès dans l'utilisation des technologies de radiation pour des usages au niveau de la société. Nous sommes disposés à partager nos connaissances et notre expertise dans ce domaine avec les pays amis. Le processus est déjà en cours par l'intermédiaire d'une interaction accrue et d'une collaboration authentique dans tous les domaines de la technologie nucléaire touchant la vie humaine, qu'il s'agisse d'énergie, de santé, d'agriculture ou de développement du capital humain. Nous sommes déterminés à porter cette collaboration à un niveau supérieur.

L'Inde reconnaît le rôle dynamique que joue l'AIEA pour guider les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et assurer la sûreté et la sécurité et compte vraiment sur l'Agence pour continuer d'apporter un appui vital afin de créer un climat propice à la croissance de la science et de la technologie nucléaires. L'Inde reste attachée à soutenir le travail de l'AIEA.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/74/287), car il atteste d'une ignorance de la réalité qui prévaut dans notre pays.

La République populaire démocratique de Corée a continué de se montrer volontaire en déployant des efforts de bonne foi tout au long de l'année pour établir un régime de paix durable dans la péninsule coréenne. Nous nous sommes abstenus de conduire des essais nucléaires et de missiles balistiques intercontinentaux pendant plus de 20 mois, ce qui est l'expression la plus claire qui puisse être de notre bonne volonté sincère et de la tolérance avec laquelle nous essayons de satisfaire le souhait universel de la communauté internationale, qui aspire à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

La clef de consolidation de la paix et la stabilité et de la réalisation du développement durable dans la péninsule coréenne réside dans la mise en œuvre intégrale

de la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, approuvée et adoptée dans le cadre du sommet historique et des pourparlers entre les deux pays, tenus à Singapour en juin 2018. Plus d'un an a passé depuis l'adoption de la déclaration conjointe. Toutefois, les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ne se sont que bien peu améliorées jusqu'à présent, et la péninsule coréenne ne s'est pas sortie du cercle vicieux de l'aggravation des tensions qui est entièrement imputable aux provocations politiques et militaires des États-Unis, qui recourent à une politique d'hostilité anachronique contre la République populaire démocratique de Corée.

L'historique Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne, qui a causé beaucoup d'excitation parmi les Coréens du Nord, du Sud et d'outre-mer, ainsi qu'au sein de la communauté internationale, il y a juste un an de cela, est maintenant dans l'impasse sans même avoir atteint le stade de la mise en œuvre. Cette impasse peut être attribuée au double jeu des autorités sud-coréennes, qui nous ont serré la main dans un geste de paix devant le monde entier mais qui ensuite, par derrière, ont introduit des armes offensives ultramodernes et procédé avec les États-Unis à des exercices militaires conjoints visant la République populaire démocratique de Corée. L'introduction des armes offensives dernier cri et les exercices militaires conjoints menés par les États-Unis et la Corée du Sud et visant la République populaire démocratique de Corée du Nord constituent des violations flagrantes et des remises en cause de la déclaration conjointe entre le Nord et le Sud et de l'accord intercoréen dans le domaine militaire.

Il ressort du rapport de l'AIEA que l'Agence ne s'est pas encore débarrassée de ses préjugés, de sa défiance et de ses attitudes injustes. En outre, il est tout à fait absurde que l'AIEA diffuse des rapports qui répètent des allégations stéréotypées faites par des forces hostiles à la République populaire démocratique de Corée. Si l'AIEA est vraiment intéressée par le maintien de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne, elle devrait adopter une position impartiale, exempte de préjugés et de défiance.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de la présentation du rapport annuel (voir A/74/287) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que du projet de résolution A/74/L.10, déposé par la délégation suédoise.

Nous tenons à exprimer notre sincère appréciation pour le travail du regretté Directeur général Yukiya Amano et pour ses contributions à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par ailleurs, mon pays souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Rafael Grossi, le nouveau Directeur général de l'Agence, qui n'est pas seulement un expert reconnu dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires, mais aussi le premier Latino-Américain à occuper ce poste important.

L'Ambassadrice Alicia Buenrostro Massieu, représentante du Mexique à Vienne, a présidé la dernière Conférence générale en date de l'AIEA. Dans ce rôle, nous avons constaté un consensus sur l'intérêt et le rôle de l'Agence comme élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire, composante intégrale de la vérification de la conformité avec les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que la relation et les synergies qu'elle entretient avec d'autres traités relatifs à la non-prolifération, tels que le Traité de Tlatelolco, en plus d'être reconnue comme l'institution qui est à l'avant-garde de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de la sécurité scientifique et technologique et des mesures visant le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée générale que la soixante-troisième Conférence générale de l'AIEA a été couronnée de succès et a vu l'adoption de diverses résolutions sur le renforcement de l'Agence dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires, de même que sur le renforcement de la coopération technique et de l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'AIEA. Il s'est également agi de résolutions sur la mise en œuvre du TNP et des garanties de l'Agence en République populaire démocratique de Corée et au Moyen-Orient.

L'AIEA assume et devrait continuer de jouer un rôle central dans la promotion de la coopération technique, du renforcement des capacités et du transfert de technologie afin d'améliorer l'accès aux utilisations pacifiques et sûres de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement. Le Mexique encourage activement la coopération technique entre les pays en développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous maintenons donc notre appui aux activités dont l'AIEA fait la promotion dans des forums de coopération régionale tels que l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie

nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui vise à faire en sorte que les pays où la science et la technologie nucléaires sont les plus développées soutiennent les efforts des États qui sont relativement moins avancés dans ce domaine.

Aujourd'hui plus que jamais, l'utilisation de l'énergie nucléaire et des autres applications nucléaires à des fins pacifique est capitale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Pour terminer, je tiens à souligner que le fait de veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques est la seule option sensée lorsqu'on prend en considération les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. La prévention de ces incidences est donc le fondement de notre action, et nous ne devons pas perdre cela de vue.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer la profonde gratitude de l'Égypte à feu Yukiya Amano, regretté Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour ses efforts sincères au cours des dernières années. Nous souhaitons également adresser nos condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple japonais. Nous saluons M. Cornel Feruta, Directeur général par intérim de l'Agence, pour l'action qu'il mène en attendant la prise de fonctions de M. Rafael Grossi, que nous félicitons sincèrement pour sa nomination au poste de Directeur général. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec lui dans sa conduite de tous les travaux de l'Agence.

L'Égypte accueillera avec satisfaction l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée générale, par consensus, du projet de résolution A/74/L.10, que nous avons parrainé, sur le rapport annuel (voir A/74/287) de l'Agence. Nous remercions le secrétariat de l'Agence pour l'élaboration du rapport et la Suède pour ses efforts en faveur de la rédaction et de la présentation du projet de résolution.

En tant qu'un des États fondateurs de l'Agence, l'Égypte a joué un rôle de premier plan pour tracer la voie en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et la construction de réacteurs nucléaires. Nous attachons une grande importance aux activités de l'Agence dans les domaines de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du renforcement de la coopération internationale, de l'appui technique, des garanties et de la vérification, ainsi que de la sûreté et de la sécurité nucléaires. L'Égypte participe à l'action de l'Agence et de son secrétariat dans tous ces domaines, en particulier

alors que nous nous préparons à faire entrer en fonctionnement la centrale d'El Dabaa, première centrale nucléaire de mon pays.

Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir la Conférence ministérielle de l'Agence sur l'énergie nucléaire en 2021. Nous appelons une fois de plus à un accroissement des efforts visant à ce que l'AIEA dispose du financement et des ressources nécessaires pour être en mesure de fournir l'assistance technique souhaitée et trouver le bon équilibre entre les trois piliers de l'Agence, conformément à son statut, s'acquittant ainsi de sa fonction et dissipant toute impression selon laquelle elle ne serait qu'un chien de garde du nucléaire. Il est très important d'assurer la continuité et la stabilité des activités de l'Agence qui ont pour but de renforcer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement. En même temps, il faut garder à l'esprit que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un droit souverain inaliénable.

Dans ce contexte, et grâce à son statut de membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence, l'Égypte poursuit ses efforts pour encourager la coopération technique et la sûreté et la sécurité nucléaires, en mettant l'accent voulu sur les intérêts des pays d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine, afin de rehausser le rôle de l'AIEA en matière de développement. Nous soulignons que l'Agence est l'organe international techniquement qualifié qui a pour mandat de rendre des rapports sur la vérification du respect par les États de leurs engagements concernant la non-prolifération nucléaire. L'Égypte insiste également sur le fait que l'Agence a un rôle central à jouer, en vertu de son statut, dans l'assistance aux initiatives de désarmement nucléaire, ainsi que dans la vérification de la mise au rebut des armes nucléaires. Cela lui confère aussi un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment l'article VI.

L'Égypte attache une grande importance aux activités de l'Agence relatives à la mise en œuvre et à la vérification objective de ses garanties contre le détournement de matières nucléaires, conformément au TNP et aux accords de garanties généralisées qui constituent le fondement juridique du travail de l'organisation. Cela requiert de parvenir à l'universalité de ces accords. Nous soulignons également que le développement du régime des garanties ne devrait pas se traduire par l'imposition de nouvelles obligations au-delà des engagements contractés ni empiéter sur les décisions souveraines des

États. L'application des garanties au niveau des États doit se faire en accord avec les États intéressés, et pas simplement en consultation avec eux.

L'Égypte espère vivement que l'Agence s'acquittera de son mandat consistant à appliquer le régime des garanties au Moyen-Orient et à y créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous sommes impatients de voir des efforts déployés en ce sens, compte tenu de la première session à venir de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui doit se tenir du 18 au 22 novembre sous la présidence de la Jordanie.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise accueille avec satisfaction la présentation, par le Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du rapport sur les activités de l'Agence (voir A/74/287), et exprime ses condoléances suite à la disparition du Directeur général Amano.

L'an passé, conformément au mandat que lui confère son statut, l'Agence a beaucoup œuvré pour promouvoir les utilisations pacifiques et l'application plus large de l'énergie nucléaire, renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires mondiales, et préserver le régime de non-prolifération nucléaire. Son action dans ces domaines vient appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous saluons ses efforts. Aujourd'hui, le développement régulier de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale et l'application plus large de la technologie nucléaire jouent de plus en plus un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir le développement socioéconomique, d'assurer la sécurité énergétique et de faire face aux changements climatiques. Dans le même temps, la situation en matière de sécurité internationale connaît des changements profonds et complexes. Les défis relatifs à la non-prolifération et à la sécurité nucléaires se font sans cesse plus pesants, et la menace du terrorisme nucléaire ne saurait être ignorée. Dans ce contexte, l'Agence a encore beaucoup à faire.

L'an prochain marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et verra la tenue de la dixième session de la Conférence des

Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le renforcement du travail de l'Agence dans les domaines que j'ai mentionnés fait également partie des fins du TNP pour aider à maintenir la paix et à favoriser le développement en ces temps d'évolution. La Chine espère que l'Agence se concentrera sur les tâches à accomplir de manière efficace dans les domaines suivants.

Le premier tient à la promotion vigoureuse des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En réponse au développement mondial de l'énergie nucléaire et aux besoins de ses États membres, l'Agence devrait augmenter son apport en ressources, continuer de fournir un appui robuste aux États membres dans le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire et appliquer la technologie nucléaire à plus grande échelle. Elle devrait également accroître son assistance technique et financière aux pays en développement et promouvoir activement la coopération internationale pertinente de telle sorte que les avantages de l'énergie nucléaire puissent être partagés par tous.

Le deuxième concerne le renforcement du système de garanties de l'Agence. Sur la base des principes d'objectivité et d'impartialité, l'AIEA devrait favoriser plus avant l'application universelle des garanties, améliorer constamment l'efficacité des accords de garanties généralisées et de leurs protocoles additionnels et réaliser les objectifs des garanties en faisant bon usage des ressources des États membres. Nous encourageons le secrétariat de l'AIEA à poursuivre ses échanges avec les États membres au sujet de l'approche des garanties au niveau étatique.

Le troisième a trait à la promotion du développement sain et sûr de l'énergie nucléaire. L'Agence devrait continuer d'élaborer activement des normes de sûreté nucléaire et des orientations en matière de sécurité nucléaire, renforcer les services d'examen critique par les pairs, aider les États membres dans le domaine du renforcement des capacités et échanger et partager des données d'expérience pour bâtir un système mondial de sûreté et de sécurité nucléaires qui soit fondé sur des normes élevées.

Le quatrième consiste à faciliter le règlement politique et diplomatique des questions brûlantes qui se rapportent au nucléaire. La Chine félicite l'Agence pour ses efforts visant à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action global commun et la soutient pour qu'elle continue de s'acquitter, objectivement et de manière impartiale, de sa mission de suivi et de vérification,

ainsi que dans le rôle qu'elle joue quant aux garanties applicables à la République populaire démocratique de Corée, sur la base d'une solution politique qui doit être trouvée par les parties concernées, contribuant ainsi comme il se doit à obtenir la dénucléarisation et la paix et la sécurité durables dans la péninsule coréenne.

En suivant en permanence une approche raisonnée, coordonnée et équilibrée de la sécurité nucléaire et en adhérant au principe de la primauté de la sûreté, la Chine fait la promotion active du développement sûr et efficace de l'énergie nucléaire. Nous encourageons vigoureusement l'application plus large de la technologie nucléaire en prenant une part active à la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et nous sommes déterminés à faire ce que nous pouvons pour aider d'autres pays qui se sont nouvellement dotés de l'énergie nucléaire.

Par ailleurs, nous appuyons résolument l'Agence dans l'exécution de son mandat concernant les garanties et le maintien du régime international de non-prolifération. La Chine est prête à approfondir sa coopération globale avec l'AIEA et à servir plus avant la cause de la sécurité et du développement à l'échelle internationale.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à exprimer ma gratitude pour la présentation détaillée du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 2018 (voir A/74/287) et à remercier la délégation suédoise d'avoir facilité l'élaboration du projet de résolution A/74/L.10, par l'intermédiaire duquel l'Assemblée générale adoptera le rapport. La République argentine dit à nouveau sa tristesse à la suite du décès du Directeur général Yukiya Amano, qui dirigea l'Agence internationale de l'énergie atomique de façon compétente et louable pendant 10 ans.

L'Argentine souhaite mettre en exergue le rôle directeur que l'AIEA joue dans la promotion des utilisations exclusivement pacifiques de l'énergie nucléaire et dans l'administration du système de garanties conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En vertu de son mandat consistant à promouvoir l'atome pour la paix et le développement, l'Agence a également pour fonction d'appuyer les efforts déployés par ses États membres pour atteindre les 17 objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La science et la technologie nucléaires peuvent y contribuer dans les domaines de l'énergie, des soins de

santé, de l'alimentation, de l'eau et de la protection de l'environnement, entre autres.

L'Argentine se félicite de la nomination par le Conseil des gouverneurs de l'Ambassadeur Rafael Grossi au poste de Directeur général de cette institution prestigieuse et estimée, et remercie ses États membres, en particulier ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, pour leur soutien majeur durant le processus de nomination. Le choix de l'Ambassadeur Grossi reflète la contribution de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à la paix et à la sécurité internationales en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Il reflète aussi le fait que l'Argentine est un pays fort d'une longue histoire d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, d'un programme nucléaire robuste, d'une politique solide en matière d'exportation et d'une diplomatie active dans le domaine, ce qui a permis de favoriser et d'approfondir le développement par le pays de son secteur nucléaire à des fins pacifiques.

L'Agence joue un rôle crucial dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, auxquelles notre pays a toujours été attaché, et nous sommes certains que le nouveau Directeur général apportera une contribution décisive à la gestion des affaires de l'Agence à l'avenir. L'énergie nucléaire joue un rôle décisif dans l'avènement d'un avenir fait de durabilité, notamment énergétique. À cet égard, le travail de l'AIEA doit être examiné et évalué par la communauté internationale. Avec ses divers projets nucléoélectriques, l'Argentine espère être un acteur pertinent dans ce processus.

Compte tenu de son profil international de premier plan, notre secteur nucléaire attache une importance capitale au fonctionnement du système international de garanties. L'efficacité du système de vérification de l'AIEA en ce qui concerne les activités nucléaires est essentielle pour prévenir la prolifération nucléaire. Il s'agit indéniablement du pilier central sur lequel la communauté internationale travaille depuis des décennies afin d'empêcher le détournement de matières et de technologies nucléaires.

À cet égard, nous réaffirmons l'importance d'activités de mise en œuvre des garanties qui soient efficace et techniquement solides, tout en n'étant pas discriminatoires. La République argentine souhaite également insister de nouveau sur la nécessité que le régime des garanties et ses assurances s'appliquent dans un climat de coopération et de dialogue.

Dans ce contexte, il est extrêmement intéressant de noter que l'année courante marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord quadripartite que l'Argentine a conclu avec la République fédérative du Brésil, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui définit et réglemente depuis 1991 les activités de coopération concernant l'application des garanties nucléaires. L'Argentine met une fois de plus l'accent sur le rôle constructif et l'importance de l'Agence argentine-brésilienne tant dans l'application des garanties que dans le renforcement de la confiance avec la République fédérative du Brésil.

L'attachement de l'Argentine aux plus hautes normes de sûreté nucléaire demeure un des piliers de notre politique nucléaire. L'Autorité de réglementation nucléaire est l'organe technique et réglementaire indépendant désigné par la loi pour contrôler les activités pertinentes, notamment la bonne inspection de la construction de réacteurs nucléaires. L'Argentine a affirmé que ses nouvelles centrales nucléaires seraient conçues, implantées et construites dans le respect des principes de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, et notre pays a déjà présenté son rapport national à l'usage de la huitième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui doit se tenir l'an prochain. Notre secteur nucléaire continue de travailler en vue de la septième réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui aura lieu en 2021.

La République argentine reconnaît et soutient le travail accompli par l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire. À cet égard, notre pays a souligné à plusieurs reprises le rôle central de l'Agence dans la coordination et la consolidation de l'architecture de sécurité nucléaire, tout en l'exhortant à jouer un rôle plus actif en la matière. Dans ce contexte, il participe aux préparatifs de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui doit se tenir en février 2020 et dont nous espérons qu'elle débouchera sur une déclaration politique destinée à guider le travail de l'Agence dans ce domaine.

L'Argentine participe activement à l'examen de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et coprésidera les deux réunions d'experts juridiques et techniques prévues pour 2019.

Enfin, nous tenons à insister sur le fait que les éléments de sécurité nucléaire relèvent de l'autorité souveraine de chaque État et que les progrès et évolutions visant à contrer les menaces terroristes doivent correspondre au risque réel qui se pose à chaque pays. Sur cette base, nous réaffirmons la nécessité d'harmoniser les mesures contraignantes et non contraignantes pour qu'elles soient appliquées sans heurt, progressivement et de façon durable.

L'Argentine est consciente que la coopération internationale est essentielle pour propager les bénéfices de l'énergie nucléaire et de ses applications pacifiques et constitue un outil crucial pour atteindre les objectifs de développement dans l'intérêt de la population.

La République argentine participe activement aux activités de formation dans la région et aspire à assumer un rôle de coordinatrice à cet égard. Notre pays est fréquemment le lieu d'activités de formation, d'éducation et de développement des ressources humaines touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, organisées sous les auspices de l'AIEA. Nous continuerons de travailler à fournir des ressources au Programme de coopération technique de l'Agence, auquel nous apportons notre expérience et mettons à disposition des installations de formation et de renforcement des capacités. Des techniciens et spécialistes de notre région et d'autres parties du monde en ont déjà bénéficié. À ce propos, nous soulignons que notre commission nationale de l'énergie atomique a été désignée comme centre de collaboration avec l'AIEA.

M^{me} Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Cela fait 55 ans que le Koweït est devenu membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'État du Koweït continue de coopérer étroitement avec l'Agence afin de bénéficier de ses programmes et de renforcer les institutions et capacités nationales requises pour mettre en œuvre des projets économiques et de développement vitaux. Il attend avec intérêt d'accroître cette coopération afin d'obtenir les résultats souhaités pour notre pays.

Qu'il me soit permis de féliciter M. Rafael Grossi de sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions. Nous devons aussi rappeler le rôle du regretté Directeur général Yukiya Amano, qui n'a jamais manqué de s'acquitter pleinement de son mandat.

L'anniversaire de notre accession à l'Agence coïncide avec notre élection, pour la cinquième fois, au Conseil des gouverneurs, pour la période 2019-2021. Cela reflète une fois de plus la confiance que la communauté internationale accorde à notre politique équilibrée en conséquence de notre participation active et résolue à toutes les activités de l'AIEA depuis 1964. Nous nous engageons à accentuer la coopération au sein du Conseil des gouverneurs pour renforcer les activités techniques et spécialisées de l'Agence afin de réaliser les aspirations de ses États membres, s'agissant en particulier de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, les soins de santé et le bien-être des peuples du monde entier. Dans l'esprit d'une coopération renforcée entre le Koweït et l'Agence, ma délégation tient à mettre en avant certains aspects de cette coopération.

Premièrement, en novembre 2018, le Centre koweïtien de lutte contre le cancer a été désigné comme un des deux centres régionaux relevant de l'Accord de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.

Deuxièmement, l'État du Koweït a accueilli une des missions consultatives de l'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire, ainsi qu'une des six sessions régionales de l'Agence sur la sécurité des matières radioactives en Asie et dans le Pacifique.

Troisièmement, nous avons signé un arrangement pratique pour améliorer la coopération sur la protection du milieu marin par le renforcement des capacités institutionnelles et techniques.

Quatrièmement, nous avons signé un accord sur la désignation de l'Institut koweïtien pour la recherche scientifique comme centre de collaboration avec l'AIEA dans le domaine des utilisations de la technologie nucléaire.

Nous condamnons aussi toute provocation ou attitude qui porte préjudice à la paix et à la sécurité internationales et appelons la République populaire démocratique de Corée à se plier aux conventions internationales et aux résolutions applicables du Conseil de sécurité. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises récemment en vue d'un dialogue, dans l'espoir que de telles initiatives aboutiront à la stabilité dans la péninsule coréenne.

L'État du Koweït suit de près les rapports périodiques du Directeur général de l'AIEA concernant la

mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité sur le programme nucléaire iranien, et à cet égard nous soulignons combien il est important pour l'Iran de continuer de se conformer à ses obligations nucléaires internationales en vertu du Plan d'action global commun. Nous soulignons également le droit de tous les États de produire et de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tel qu'affirmé dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous engageons l'Iran à continuer de coopérer pleinement et de manière transparente avec l'AIEA et espérons vivement qu'il ratifiera et appliquera bientôt son protocole additionnel.

L'État du Koweït souligne son adhésion à l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ce qui contribuerait à la stabilité de la région et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous mettons donc l'accent sur le fait qu'il importe qu'Israël accède au TNP, étant donné qu'il est le seul État de la région qui ne soit pas partie au Traité. Il devrait placer toutes ses installations sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA.

Pour terminer, nous voulons mettre en exergue notre engagement à appuyer l'AIEA et son travail efficace sur le renforcement des capacités qui contribuent à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'amélioration des systèmes de sécurité et de sûreté nucléaires qui peuvent apporter paix et stabilité au monde.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre profond respect et notre appréciation à M. Cornel Feruta, Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont la direction remarquable et les capacités exceptionnelles ont permis à l'Agence de continuer à fonctionner sans heurt dans la période difficile qui a suivi le décès soudain du Directeur général Yukiya Amano. S'agissant de la disparition du Directeur général Amano, je saisis cette occasion pour dire combien j'ai apprécié les messages de condoléances et de sympathie que les États Membres nous ont adressés aujourd'hui. Le Japon accueille avec satisfaction la nomination de l'Ambassadeur Rafael Grossi comme nouveau Directeur général de l'AIEA. Nous l'assisterons pleinement dans ses entreprises et continuerons d'œuvrer au renforcement du fonctionnement de l'Agence, en coopération étroite avec les autres États membres.

Ces dernières années, l'AIEA a mis un accent particulier sur l'accroissement de ses efforts tendant à promouvoir les utilisations pacifiques de la science et des technologies nucléaires suivant la devise du Directeur général Amano, « L'atome pour la paix et le développement ». Cette initiative contribue au développement socioéconomique international et à la réalisation des objectifs de développement durable. Mon pays continuera donc de soutenir l'AIEA sous la houlette du Directeur général Grossi en fournissant des ressources techniques, financières et humaines à l'Initiative sur les utilisations pacifiques et à d'autres projets coopératifs menés avec des universités, des instituts de recherche et des entreprises du Japon.

Afin de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il est essentiel que nous renforçons les garanties de l'AIEA, qui sont notre instrument le plus important pour assurer la non-prolifération nucléaire. Le Japon appuie l'action de l'Agence qui vise à les rendre plus efficaces. Nous attachons une importance particulière à l'universalisation de l'accord de garanties généralisées et de ses protocoles additionnels, en vue de consolider le régime international de non-prolifération. Le Japon appuie également le rôle central de l'AIEA dans le renforcement du cadre international de sécurité nucléaire et œuvrera au succès de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire en 2020.

Nous prenons toutes les mesures possibles pour combattre le terrorisme, y compris le terrorisme nucléaire, en prévision des grandes manifestations publiques à venir, notamment les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020. À cet égard, le Japon apprécie l'aide qu'il a reçue de l'AIEA pour les exercices de simulation conduits à Tokyo le mois dernier.

Je voudrais à présent profiter de cette occasion pour aborder certaines des questions les plus pressantes qui concernent aujourd'hui le régime international de non-prolifération. Le Japon déplore vivement les tirs répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, qui enfreignent diverses résolutions du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratie de Corée à se conformer pleinement à toutes ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à prendre des mesures concrètes pour parvenir au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes ses armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que de ses missiles balistiques de toutes portées et des programmes et installations connexes.

Nous l'engageons instamment à se mettre intégralement en conformité avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties de l'AIEA. Le Japon appelle aussi tous les États à appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

Le Japon conserve son appui au Plan d'action global commun, qui vise à renforcer le régime international de non-prolifération et à assurer la stabilité au Moyen-Orient. À ce sujet, nous sommes profondément préoccupés par les mesures prises par l'Iran pour dépasser les limites fixées par le Plan et nous exhortons ce pays à revenir à ses engagements, à appliquer l'instrument et à s'abstenir de prendre toute autre mesure susceptible de le compromettre. L'AIEA a un rôle important à jouer dans la vérification et le contrôle de la mise en œuvre du Plan d'action global commun, et le Japon l'y aidera et appuiera ses efforts visant à mener des activités de vérification et de contrôle impartiales et professionnelles.

Pour terminer, au nom de mon gouvernement, je souhaite réaffirmer l'engagement ferme du Japon à promouvoir plus avant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à consolider encore le régime de non-prolifération nucléaire. L'an prochain, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra ici à New York. C'est une manifestation cruciale où il sera décidé de directives pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et le Japon fait tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle soit un succès.

M. Baek Yong Jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de la République de Corée exprime ses plus profondes condoléances à la suite de la disparition du Directeur général Yukiya Amano. Son dévouement et ses réalisations resteront dans les cœurs de tous les peuples du monde.

La République de Corée demeure parmi les fervents défenseurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour accélérer et étendre la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. Nous accueillons avec satisfaction le rapport annuel pour 2018 (voir A/74/287), qui illustre comment le travail de l'AIEA participe à l'action des Nations Unies en apportant des solutions aux grands problèmes mondiaux qui se posent à l'humanité.

L'utilisation pacifique de l'énergie atomique doit se faire de façon sûre et durable et en tout sécurité. La République de Corée attache donc une grande importance au rôle actif de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire, y compris par l'intermédiaire de missions d'examen critique par les pairs, qui fournissent des retours utiles aux États membres de l'AIEA dans leurs efforts visant à appliquer les principes fondamentaux, les prescriptions et les recommandations touchant la sûreté nucléaire. Nous invitons instamment tous les États membres à coopérer étroitement avec l'Agence à la mise en œuvre des normes les plus élevées de sûreté afin de protéger la santé et de réduire autant que possible les risques pour la vie et les biens.

La République de Corée souligne également le rôle central de l'Agence dans la coordination des activités internationales et le renforcement du cadre de sécurité nucléaire. La troisième Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui doit se tenir en février 2020, sera l'occasion bienvenue pour les États Membres de renouveler leurs engagements en faveur de la consolidation des régimes nationaux de sécurité nucléaire et de l'amélioration de la coopération internationale.

Le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 est un jalon important. Depuis cinq décennies, les garanties de l'AIEA facilitent la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en fournissant des assurances crédibles que les États honorent leurs obligations juridiques de ne pas faire un usage impropre des installations nucléaires ni détourner les matières nucléaires de leurs utilisations pacifiques. La République de Corée se réjouit également des efforts déployés par l'Agence pour améliorer l'efficacité des activités de vérification. L'approche étatique des garanties pour chaque État soumis aux garanties intégrées est une façon importante de concentrer les ressources de l'Agence pour obtenir des résultats cohérents dans le cadre des accords existants. Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter l'AIEA de ses activités exhaustives, professionnelles et impartiales de suivi et de vérification de l'application par l'Iran de ses engagements concernant le nucléaire. Nous apprécions également que l'Agence soit prête, conformément à son mandat, à jouer un rôle essentiel dans les activités de vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée si un accord politique est conclu entre les États concernés.

La République de Corée prend note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2018, réaffirme son appui déterminé à l'AIEA et à son mandat, et a plaisir à se joindre aux autres pays appuyant le projet de résolution A/74/L.10, sur le rapport.

M. Jaime Calderón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Cornel Feruta, Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport (voir A/74/287) sur les activités de l'Agence en 2018.

Le projet de résolution A/74/L.10, sur le rapport de l'AIEA, que l'Assemblée générale examine et adopte chaque année, est présenté en vertu d'un accord de 1957 entre l'ONU et l'Agence. Il réaffirme le rôle indispensable de l'Agence dans la promotion du développement et de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dans le transfert de technologie à destination des pays en développement et dans le maintien d'un régime de vérification et de sécurité nucléaires. Ma délégation voit dans la présente séance l'occasion d'informer l'Assemblée quant au travail accompli par l'Agence en 2018 et de donner aux États Membres la possibilité de s'engager en faveur de ses travaux et de les soutenir. Nous accueillons avec satisfaction les décisions prises entre le 16 et le 20 septembre, durant la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-troisième session. Dans ce contexte, mon pays reconnaît le droit souverain d'explorer et d'appliquer les technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, tel qu'établi à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En même temps, nous réaffirmons notre obligation d'œuvrer à un désarmement général et complet, qui est la seule manière de garantir la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Au niveau mondial, les pays devraient promouvoir plus avant les utilisations exclusivement pacifiques de la science et de la technologie nucléaires et éviter la prolifération des armes nucléaires afin de continuer à contribuer au développement durable et à la paix mondiale. Mon pays est conscient des avantages que la technologie nucléaire peut présenter pour les peuples du monde, non seulement en termes de production d'électricité mais aussi dans des domaines comme la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'environnement, parmi tant d'autres. Pour cette raison, El Salvador a la ferme conviction que, grâce à des efforts concertés, à la coopération et au développement de synergies entre les pays pour une utilisation appropriée et pacifique de

la technologie nucléaire, il sera possible d'obtenir d'excellents résultats qui soient propices au développement scientifique dans l'intérêt de nos populations.

El Salvador souhaite mettre l'accent sur le rôle important du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie de l'AIEA, particulièrement pour aider les pays à examiner leurs capacités de contrôle du cancer. Nous espérons être en mesure de travailler plus étroitement ensemble à l'avenir en vue d'améliorer l'efficacité des services de médecine radiologique dans le cadre général de contrôle du cancer qui appuie la formation de professionnels de santé et fait la promotion d'initiatives de contrôle du cancer. Nous tenons également à remercier l'Agence pour les efforts que son équipe de mission a menés dans mon pays en 2018 afin d'examiner notre infrastructure réglementaire de sûreté concernant les rayonnements, nous fournissant des avis et un appui pour améliorer notre cadre national en la matière. Nous réaffirmons donc qu'il est essentiel que les pays travaillent de concert avec l'AIEA en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire pour améliorer la santé et accroître la couverture sanitaire ainsi que la production et les réserves alimentaires, prévenir et réduire plus efficacement les effets néfastes des changements climatiques et améliorer les interventions face aux catastrophes naturelles, entre autres aspects hautement prioritaires qui jouent un rôle dans la réalisation d'un véritable développement humain.

El Salvador apprécie le soutien constant et précieux de l'AIEA dans la mise en œuvre et le renforcement des utilisations de l'énergie atomique dans la technologie et la science, qui permet à notre pays d'enregistrer des progrès notables en ce qui concerne ses utilisations de l'énergie atomique à ces fins. Il s'agit d'un domaine dans lequel nous espérons continuer d'approfondir les relations de coopération bilatérale avec l'AIEA et où nous reconnaissons l'importante valeur ajoutée de l'Agence. Dans le but de poursuivre la consolidation des relations de coopération entre El Salvador et l'AIEA, nous avons signé, le 8 octobre à Vienne, notre cadre programmatique national, mécanisme qui facilite l'alignement de la coopération de l'Agence sur les priorités du Gouvernement salvadorien. En outre, afin de contribuer aux efforts mondiaux visant à garantir une sécurité nucléaire physique efficace et la bonne application des instruments internationaux, mon pays se réjouit d'annoncer qu'il a rejoint la Base de données sur les incidents et les cas de trafic, qui s'est révélée utile pour détecter les incidents et les prévenir lorsqu'il est question de trafic illicite ou d'utilisation mal intentionnée de

l'énergie nucléaire et qui appuie et favorise l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

El Salvador a accueilli avec satisfaction la récente nomination par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA de M. Rafael Grossi comme prochain Directeur général de l'Agence pour un mandat de quatre ans débutant le 3 décembre. Je lui souhaite tout le succès possible à ses nouvelles fonctions. Nous sommes heureux à l'idée qu'il sera le premier Directeur général de l'Agence qui soit issu de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ma délégation saisit également cette occasion pour féliciter et remercier M. Cornel Feruta de son dévouement et de son excellent travail durant son mandat de Directeur général par intérim de l'AIEA. Enfin, nous tenons à réaffirmer notre ferme détermination à continuer de travailler la main dans la main avec l'Agence, et nous exhortons les États Membres à lui maintenir leur appui.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) :
Cette année a marqué un tournant dans l'histoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire du Directeur général Yukiya Amano pour sa sagesse et son talent dans la gestion de l'Agence et pour ses efforts de promotion et de renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sécurité nucléaire dans le monde. Le Directeur général Amano était un dirigeant visionnaire et un diplomate d'exception. Sa sagesse, sa patience et son attachement indéfectible au multilatéralisme ont contribué à maintenir la stabilité dans l'ordre nucléaire moderne. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants pour sa position personnelle ferme concernant la mise en œuvre des garanties de l'Agence en Ukraine, qui a prouvé que la plate-forme de l'AIEA ne sera jamais utilisée pour légitimer l'occupation par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol.

Dans le même temps, l'Ukraine se félicite de la décision du Conseil des gouverneurs de l'AIEA de nommer Rafael Grossi nouveau Directeur général de l'Agence. Nous croyons que cette importante mission bénéficiera de son empathie et de son énergie. Nous aimerions également féliciter le Directeur général par intérim, M. Cornel Feruta, pour les excellents conseils, la compétence et le leadership dont il a fait preuve au cours de la période de transition.

L'Ukraine reconnaît le rôle de premier plan de l'Agence dans le régime de non-prolifération nucléaire. Nous confirmons notre appui aux activités de l'AIEA

visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de garanties et nous saluons les efforts déployés par l'Agence pour prévenir le détournement de l'énergie nucléaire à des fins militaires plutôt que pacifiques.

Nous sommes maintenant face à la sixième année de l'agression russe contre l'Ukraine, qui a considérablement sapé les efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. L'invasion et l'occupation par la Russie de certaines parties du territoire de l'Ukraine, y compris la Crimée et la ville de Sébastopol, ont entraîné la transformation rapide de la péninsule en une immense base militaire, menaçant la sécurité et la stabilité dans toute la région de la mer Noire et au-delà. Malgré la poursuite de l'agression militaire par un État doté d'armes nucléaires, l'Ukraine demeure pleinement attachée aux obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en général et de l'accord de garanties généralisées en particulier. L'agresseur doit bien comprendre qu'aucune des organisations internationales où l'état de droit prévaut ne sera jamais impudemment utilisée pour reconnaître une quelconque altération du statut de la Crimée.

Nous saluons les progrès considérables accomplis dans l'approche globale adoptée en matière de mise en œuvre des garanties, qui est passée d'un système axé sur la vérification des matières nucléaires déclarées et la formulation de conclusions pertinentes sur les garanties, à un système qui évalue la cohérence de toutes les informations concernant le programme nucléaire d'un État et tire des conclusions sur les garanties pour l'État dans son ensemble. Nous appuyons pleinement l'indépendance de l'AIEA à cet égard. L'Ukraine est convaincue que l'Agence doit rester la seule et unique autorité habilitée à tirer des conclusions pertinentes, lesquelles doivent être fondées sur des informations recueillies auprès d'un large éventail de sources, traitées et évaluées en utilisant uniquement des données techniquement crédibles.

Nous nous félicitons du fait que le rapport annuel 2018 de l'AIEA (voir A/74/287) respecte parfaitement les normes du droit international, le Statut de l'Agence et les accords de garanties respectifs.

À ce jour, il n'existe aucun document de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui reconnaisse l'occupation russe de la Crimée de quelque façon que ce soit. La position de l'AIEA a été très clairement exprimée à de nombreuses reprises, et cette réunion ne fait pas exception. L'Agence continue d'appliquer

les garanties en Ukraine conformément à l'Accord de garanties généralisées de l'Ukraine et à son protocole additionnel. Par conséquent, toutes les installations et matières nucléaires en Crimée restent couvertes par ces instruments, comme clairement indiqué dans le rapport annuel, dont nous prenons note aujourd'hui, ainsi que dans tous les rapports précédents publiés depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine en février 2014. Cela dit, l'Ukraine appuie le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/74/L.10), présenté par la délégation suédoise, et informe l'Assemblée de son intention de s'en porter coauteur.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport annuel détaillé pour 2018 (voir A/74/287) et de sa déclaration, qui contient des informations complémentaires sur les principaux faits nouveaux ayant marqué l'activité de l'Agence en 2019. L'Indonésie prend note de l'évolution de la situation et des activités importantes de l'AIEA au cours de la période considérée.

Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, qu'il me soit permis d'exprimer nos plus sincères condoléances suite au décès, en juillet, du Directeur général Yukiya Amano. L'Indonésie se souviendra toujours de son admirable dévouement et de son engagement exemplaire en faveur de « L'atome pour la paix et le développement ».

Nous félicitons également l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, de l'Argentine, pour sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence. Il peut être assuré de la poursuite de notre coopération avec l'AIEA sous sa direction, ce qui, nous l'espérons, renforcera les travaux de l'Agence en faveur de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire pour le développement et la prospérité.

L'Indonésie se félicite des efforts constants déployés par l'Agence pour fournir l'appui nécessaire aux États membres. Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre son programme de travail de manière équilibrée afin de répondre aux besoins en évolution des États membres et de faire en sorte que le programme facilite les avantages de la science et de la technologie nucléaires aux fins du développement socioéconomique. L'Indonésie estime que les efforts en matière de sécurité nucléaire doivent être poursuivis de manière globale. Les mesures visant à renforcer la sécurité nucléaire ne doivent ni entraver la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques ni

compromettre les priorités établies du programme de coopération technique de l'Agence.

Nous saluons et appuyons l'action que l'AIEA continue de mener pour aider les États membres dans leurs efforts visant à renforcer leur sécurité nucléaire. Nous nous félicitons du matériel de détection portatif fourni par l'Agence à l'Indonésie, qui renforcera sa capacité nationale de détection et d'intervention lors des grands événements publics qui se tiendront dans notre pays. En tant qu'État partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, l'Indonésie s'est engagée à maintenir un niveau élevé de sûreté en établissant des principes fondamentaux de sûreté dans l'exploitation de ses réacteurs de recherche.

En ce qui concerne les garanties nucléaires, l'Indonésie réaffirme son engagement à renforcer encore l'application des normes de garanties de l'AIEA, notamment par le biais du Réseau de garanties Asie-Pacifique. En sa qualité de Président en exercice, l'Indonésie a accueilli en octobre le dixième anniversaire de cette importante plate-forme dans le but de renforcer les capacités de garanties dans la région. Nous remercions l'Agence d'avoir fourni une assistance législative lors du processus de révision en cours de la loi indonésienne sur l'énergie nucléaire.

L'Indonésie aide également l'AIEA à renforcer sa précieuse contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre du programme de coopération technique. À cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Agence, non seulement en tant que bénéficiaires, mais également comme fournisseurs de coopération technique aux autres membres.

L'Indonésie a signé un arrangement pratique avec l'AIEA, qui renforce encore sa coopération avec l'Agence en vue d'améliorer la coopération technique entre pays en développement et la coopération Sud-Sud. De plus, nous avons été désignés comme centre de collaboration pour la sélection des mutations végétales et nous sommes devenus un des contributeurs à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques. Nous sommes également déterminés à renforcer les capacités techniques d'autres pays dans le cadre du projet de renforcement des capacités dans le domaine de l'énergie nucléaire qui sera lancé l'année prochaine.

L'application de la technologie nucléaire à l'agriculture joue un rôle novateur important pour assurer la sécurité alimentaire nationale, en particulier pour

répondre à la demande de riz et de soja, au travers de la création de trois parcs technologiques agricoles et d'un parc technologique scientifique. Nous collaborons avec l'AIEA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Dans le domaine de la santé, l'Indonésie a collaboré avec le Centre sur le traitement du cancer et les produits radiopharmaceutiques. Depuis 2010, le Centre a envoyé des missions intégrées du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie en Indonésie afin d'améliorer le diagnostic et le traitement des personnes atteintes de cancer grâce à la technologie nucléaire.

Nous avons également produit avec succès des médicaments radiopharmaceutiques pour les douleurs osseuses, les soins palliatifs aux personnes atteintes de cancer et le diagnostic et le traitement du neuroblastome, qui ont été acheminés aux utilisateurs finals grâce à la collaboration des intervenants nationaux de l'industrie pharmaceutique. L'Indonésie estime qu'il est utile de dispenser aux jeunes générations un enseignement sur la science et la technologie nucléaires. Nous avons collaboré avec l'AIEA à la réalisation d'une auto-évaluation du programme de gestion des connaissances nucléaires de notre pays et de sa mise en œuvre. Nous attendons avec intérêt les occasions de renforcer encore la coopération avec l'Agence en 2020 et au-delà.

Enfin, ma délégation estime que le débat d'aujourd'hui sur le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », publié sous la cote A/74/L.10, présenté au titre du point 88 de l'ordre du jour, a pour objet de donner aux États Membres de l'ONU l'occasion de reconnaître les activités que l'Agence a entreprises pendant la période considérée et de l'aider à poursuivre ses travaux. Entre autres choses, le projet de résolution prend note des décisions et résolutions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-troisième session ordinaire, tenue du 16 au 20 septembre à Vienne. L'Indonésie est convaincue que tous les États membres de l'AIEA conviendront, sans exception, que l'Agence joue un rôle indispensable pour aider et promouvoir les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. À cet égard, nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

M. Lozinskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Cette année, la communauté internationale a subi une terrible perte avec le décès prématuré de Yukiya Amano, le regretté Directeur général de

l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire est difficile à surestimer. Nous sommes reconnaissants à M. Cornel Feruta, Directeur général par intérim de l'AIEA, d'avoir dirigé avec succès et professionnalisme l'Agence pendant cette période de transition difficile. Nous voudrions également féliciter M. Rafael Grossi, Représentant permanent de l'Argentine auprès des organisations internationales à Vienne, pour sa nomination au poste de Directeur général de l'AIEA. Nous espérons que son expérience et son professionnalisme lui permettront de devenir une figure unificatrice pour les États membres de l'Agence et de faire en sorte qu'elle continue de travailler aussi efficacement que possible à la réalisation des buts et fonctions énoncés dans son statut. La Fédération de Russie est prête à apporter son aide de toutes les manières possibles.

L'AIEA est une organisation internationale unique en son genre qui, tout en promouvant et développant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, surveille le respect par les États de leurs obligations de non-prolifération. Le travail de l'Agence est extrêmement important pour créer une atmosphère dynamisante, favoriser la création d'une infrastructure fiable et assurer aux États un accès sans entrave aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ce travail mérite le plein appui de l'ONU. La Fédération de Russie a l'intention d'accroître encore son potentiel dans le domaine de l'énergie nucléaire et d'aider activement à développer ce secteur dans d'autres pays.

La crédibilité internationale du système de garanties de l'AIEA est une condition fondamentale du maintien et du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Toute modification apportée à ses méthodes de vérification devrait contribuer à en accroître l'efficacité et l'efficacité. Dans le même temps, lorsque des changements sont apportés, il importe de veiller à ce que le mécanisme de surveillance de l'Agence demeure objectif, dépolitisé, techniquement justifiable, clairement compréhensible pour ses États membres et fondé sur les accords de garanties conclus entre l'AIEA et les États. Une approche objective et impartiale de la vérification nucléaire est un élément clé du maintien de la légitimité du système de garanties de l'AIEA et du régime de non-prolifération nucléaire dans son ensemble. La démarche professionnelle et impartiale adoptée par l'Agence pour procéder à ses vérifications en Iran est essentielle à la mise en

œuvre du Plan d'action global commun et à la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran. Retrouver l'équilibre qui a été perdu dans l'accord nucléaire est une tâche que nous partageons tous.

La Fédération de Russie participe activement aux activités de l'Agence en tant que bailleur de fonds, notamment en versant des contributions volontaires au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants, au Fonds de coopération technique et au Fonds pour la sécurité nucléaire. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'AIEA dans le domaine de la coopération technique et dans la fourniture d'une assistance appropriée aux pays en développement. La Fédération de Russie est prête à fournir à l'Agence et à tous les pays partenaires un appui global pour développer les éléments nécessaires à l'infrastructure de l'énergie nucléaire, notamment la réglementation de la sûreté nucléaire et de la sûreté radiologique. L'AIEA joue un rôle central dans la promotion de la coopération internationale en ce qui concerne le Fonds pour la sécurité nucléaire, étant l'organisation la plus représentative et la plus techniquement compétente dans ce domaine. Nous estimons qu'il incombe aux États eux-mêmes d'assurer l'application du Fonds sur leur territoire national et de définir les paramètres optimaux pour leurs systèmes et mécanismes nationaux correspondants.

Nous pensons qu'il importe d'assurer la participation la plus large possible des États à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. La Russie a signé et ratifié ces conventions internationales, et nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à accélérer leurs procédures internes en vue d'adhérer à ces instruments internationaux essentiels. Nous soulignons combien il est important que les États membres de l'AIEA traitent l'Agence avec respect. Il importe de s'abstenir d'inscrire artificiellement à l'ordre du jour des organes de décision de l'AIEA et de ses activités en général, des questions qui ne relèvent pas de son statut.

La Fédération de Russie salue le travail accompli par l'AIEA au cours de la période considérée et réaffirme son appui fondamental au projet de résolution A/74/L.10, sur le rapport de l'Agence, dont elle est coauteur. Nous sommes convaincus que les efforts de l'AIEA se poursuivront et s'intensifieront encore dans l'intérêt du développement de l'énergie et des technologies

nucléaires pacifiques dans le monde entier, tout en améliorant et renforçant le régime de non-prolifération nucléaire. En ce qui concerne certaines des observations faites par le représentant de l'Ukraine, notre position inébranlable sur ces questions est exprimée dans le document INFCIRC/876 de l'Agence, et je n'ai rien à ajouter à ce sujet.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation du rapport annuel 2018 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/74/287) et du projet de résolution A/74/L.10.

Comme d'autres délégations, nous déplorons le décès de Yukiya Amano, qui a exercé ses fonctions à la tête de l'AIEA de manière exemplaire pendant 10 ans et entretenu une amitié étroite avec Cuba. Nous félicitons M. Rafael Mariano Grossi pour sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique durant la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

Cuba reconnaît et appuie l'important travail de l'Agence et sa contribution à la paix et au développement durable. L'application du système de vérification des garanties de l'AIEA est essentielle à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération, notamment pour s'assurer du caractère pacifique des programmes d'énergie nucléaire. L'Agence garantit également la promotion du développement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et de ses applications à des fins pacifiques au profit de l'humanité, en particulier dans des domaines prioritaires comme les soins de santé, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau.

Cuba attache une grande importance au développement des applications nucléaires, à la coopération technique de l'AIEA et au transfert de technologie aux pays en développement. Il est essentiel que l'Agence établisse des priorités et redouble d'efforts en vue d'accroître les ressources du Programme de coopération technique, le Programme 2030 étant son principal objectif. Dans le cadre de cette coopération technique, Cuba a accueilli en mai la vingtième réunion de l'organe de coordination technique de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et assurera la présidence de cet important accord régional pendant les deux prochaines années. À cet égard, nous avons pris l'engagement important de continuer à œuvrer au renforcement des liens de coopération existants, à

l'établissement de nouveaux partenariats et au développement des applications nucléaires à des fins pacifiques dans la région. Nous continuerons d'appuyer le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans aucune forme de discrimination ni condition. Par conséquent, Cuba rejette toutes les limitations et restrictions à l'exportation vers les pays en développement de matières, de matériel et de technologies destinés à des activités nucléaires pacifiques et exige leur levée immédiate.

L'AIEA est le cadre indiqué pour l'adoption de normes internationales en matière de sécurité nucléaire, qui doivent être le résultat de négociations multilatérales transparentes et sans exclusive, avec la participation de tous les États. Nous réaffirmons que pour garantir la gestion efficace de la sécurité nucléaire, il faut éviter toute exclusion ou sélectivité.

L'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires devrait favoriser une meilleure protection des installations et des matières nucléaires, en facilitant la coopération entre les États parties pour prévenir et combattre les infractions liées à l'utilisation de matières radioactives et nucléaires et en confirmant le principe de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La possibilité d'une attaque terroriste perpétrée à l'aide de matières nucléaires ne peut être éliminée en appliquant une approche sélective qui se limite à la prolifération horizontale et ne tient pas compte de la prolifération verticale et du désarmement. Nous réaffirmons que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et que la seule garantie contre l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale, de manière irréversible, transparente et vérifiée.

Nous exprimons notre appui à un monde exempt d'armes nucléaires et nous soulignons l'importance de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appuyons la convocation, en novembre prochain, de la conférence sur la création d'une telle zone. Il est regrettable que les États-Unis ne soutiennent pas cette initiative. Nous rejetons la décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun et de réimposer des sanctions unilatérales à l'Iran. Cette décision est injustifiée, est contraire au droit international, constitue une violation des normes de coexistence entre les États et peut donc avoir de

graves conséquences pour la stabilité et la sécurité, ce qui nous éloigne de l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

M^{me} Estrada Girón (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Cornel Feruta, Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation du rapport sur les activités menées par l'Agence en 2018 (voir A/74/287).

Le Guatemala partage le sentiment exprimé dans l'hommage posthume rendu au Directeur général Yukiya Amano et salue son héritage, comme l'attestent les progrès réalisés au cours de ses 10 années sous sa direction avisée, en particulier dans le domaine des utilisations pacifiques de la technologie et de l'énergie nucléaires.

Mon pays reconnaît le droit souverain d'exploiter et d'utiliser les technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, comme le prévoit l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le même temps, nous réaffirmons notre obligation d'œuvrer en faveur d'un désarmement général et complet, seule garantie pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Dans la conjoncture actuelle, il est de plus en plus nécessaire de mobiliser des efforts collectifs pour continuer à promouvoir les utilisations exclusivement pacifiques de la science et de la technologie nucléaires et pour protéger les générations futures de l'anéantissement du fait de l'emploi d'armes nucléaires.

Mon pays est conscient des avantages de la technologie nucléaire pour les peuples du monde – non seulement pour la production de l'électricité, mais aussi dans des différents domaines, notamment la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'environnement et la recherche. Par conséquent, le Guatemala tient à souligner l'intérêt commun d'une coopération réciproque entre l'AIEA et les pays en développement, ainsi que des projets régionaux dans le cadre desquels les deux parties peuvent tirer profit de l'échange mutuel de connaissances, de techniques, d'expériences et de ressources, ce qui aura un impact positif et direct sur les populations concernées.

Je voudrais souligner qu'au Guatemala, la technologie des rayonnements ionisants est surtout utilisée dans le domaine de la médecine, ce qui est directement lié à la fourniture de services de santé de base à la population guatémaltèque. L'une des principales priorités de

mon pays est de veiller à ce que la population reçoive avec efficacité et en toute sécurité des services faisant appel à l'utilisation pacifique des technologies nucléaires grâce à une formation en matière de radioprotection et de sûreté radiologique. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance du contenu du document intitulé « Soutenir une approche intégrée de la lutte contre le cancer » élaboré dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie de l'AIEA.

Les mesures de lutte contre le cancer revêtent une importance fondamentale pour mettre en place des orientations stratégiques, qui permettront de poursuivre les efforts visant à élaborer une approche unifiée au sein de l'Agence en matière de lutte contre le cancer et pour répondre aux attentes croissantes que les soins liés au cancer devraient être accessibles à nos populations. À cet égard, ma délégation rappelle qu'il est essentiel que les pays unissent leurs forces à celles de l'AIEA pour que l'utilisation de l'énergie nucléaire contribue à l'amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des soins de santé, à la production et l'approvisionnement alimentaires, à la prévention et à une réduction plus efficace des incidences négatives des changements climatiques, ainsi qu'à améliorer les interventions après les catastrophes naturelles, entre autres questions hautement prioritaires, ce qui contribuera à un développement réel et durable.

Le Guatemala réaffirme son attachement au respect et à l'application des normes de désarmement, y compris du Traité sur la non-prolifération, et reconnaît le rôle important que joue l'AIEA dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de la technologie des armes nucléaires grâce au système des garanties. Mon pays s'emploie activement à promouvoir l'universalité du Traité et le respect de ses dispositions. Nous voudrions rappeler que tous les États parties se sont engagés à montrer clairement qu'ils respectent la lettre et l'esprit du Traité sur la non-prolifération. Nous exhortons tous les États parties à veiller à ce que la célébration du cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur s'accompagne de progrès concrets.

Nous sommes convaincus que la seule garantie efficace que l'humanité ne se trouvera plus jamais dans une situation de risque est l'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires. C'est pourquoi le Guatemala a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et promeut son entrée en vigueur rapide, afin d'instaurer un monde plus pacifique et plus sûr pour tous.

Enfin, nous réitérons notre appui aux travaux de l'AIEA visant à promouvoir sa vision de « L'atome pour la paix et le développement », et nous réaffirmons notre engagement à poursuivre nos efforts et à appuyer les activités de l'Agence. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi pour sa nomination au poste de Directeur général de l'AIEA et lui souhaiter plein succès à la tête de l'Agence.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport annuel (voir A/74/287).

L'énergie nucléaire a joué un rôle essentiel dans le développement de nos sociétés à l'époque moderne. Par conséquent, il faut tout mettre en œuvre pour garantir la pleine réalisation du droit inaliénable de tout État de rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans le cadre de ces efforts, il faut garantir le plein respect du droit inhérent qu'à chaque État de mettre au point un cycle national complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que le droit de participer à un échange aussi large que possible de matériel, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cette fin, les États développés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont une obligation juridique stricte de coopérer au développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier dans les pays en développement, et cette obligation doit être respectée.

Une tendance dangereuse à cet égard est la tentative d'un certain groupe de pays de monopoliser la science, le savoir-faire et la technologie nucléaires, ainsi que la recherche et le développement dans ce domaine. C'est très alarmant. Tous les pays en développement doivent être vigilants face aux conséquences négatives de cette tendance et y résister de manière unie et résolue.

Les restrictions connexes imposées aux pays en développement entravent gravement la réalisation pleine et effective de leur droit naturel aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En tout état de cause, ces restrictions sont injustifiables et constituent une violation flagrante du droit international applicable. Il faut donc mettre un terme à leur imposition.

Rappelant que l'AIEA a pour mandat statutaire d'aider les États membres dans la recherche et

l'application pratique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, il faut veiller à ce que le Programme de coopération technique de l'Agence reste solide et viable grâce à des ressources financières et humaines suffisantes, sûres et prévisibles.

En ce qui concerne le rôle de l'AIEA en tant que seule autorité compétente chargée de vérifier le respect des obligations en matière de garanties, nous soulignons que, dans l'exercice de ces fonctions, il est essentiel que l'Agence évite de pratiquer le deux poids, deux mesures, la politisation et une approche sélective. En bref, toutes les fonctions connexes de l'AIEA doivent être juridiquement solides, politiquement sages, méthodologiquement professionnelles, impartiales, indépendantes et respecter strictement le principe de confidentialité.

À l'heure où certains pays ne ratent aucune occasion d'abuser systématiquement d'institutions telles que le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour servir leurs intérêts nationaux, seule une adhésion rigoureuse aux principes susmentionnés peut empêcher l'érosion de la crédibilité d'une organisation aussi importante que l'AIEA.

Comme l'Agence l'a déclaré à maintes reprises, l'Iran est soumis au régime de vérification nucléaire le plus vigoureux et toutes ses activités nucléaires sont menées sous sa supervision. L'Iran continuera d'agir en pleine conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son accord de garanties et demeurera attaché au Plan d'action global commun dans la mesure où tous les autres participants s'acquitteront également de tous leurs engagements connexes de manière complète et en temps opportun.

Le Plan d'action a fixé certaines limites temporelles au programme nucléaire iranien en échange de la levée des sanctions et de la promotion de relations économiques et commerciales normales avec l'Iran. En conséquence, les participants au Plan doivent appuyer sa mise en œuvre et s'abstenir de toute action qui le compromettrait, y compris toute politique qui affecte directement et négativement la normalisation des relations commerciales et économiques avec l'Iran.

Mais, dans la pratique, le retrait des États-Unis du Plan d'action et l'imposition de sanctions l'ont malheureusement rendu presque totalement inefficace en ce qui concerne les avantages qu'en tire l'Iran, le mettant ainsi en grand danger, car aucun accord ne peut survivre

quand il existe un déséquilibre extrême entre les avantages reçus par les parties.

Cette politique des États-Unis constitue une violation patente des obligations qui leur incombent en vertu du Plan et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. En outre, les États-Unis continuent de violer systématiquement leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international en forçant impudemment d'autres États à violer la résolution 2231 (2015) ou à être punis. Cette conduite irresponsable d'un membre permanent du Conseil de sécurité est sans précédent dans l'histoire du Conseil.

En dépit de cela, moins d'un an après le retrait des États-Unis, la seule réaction de l'Iran a été de donner plus de possibilités aux autres participants au Plan d'action, à leur demande, pour compenser les conséquences de ce retrait. Toutefois, la bonne volonté de l'Iran et sa retenue maximale n'ont donné aucun résultat concret.

À ce jour, l'Iran a payé un lourd tribut à la guerre économique généralisée livrée par les États-Unis et à leur politique dite de pression maximale et a fait beaucoup plus que sa part pour préserver le Plan d'action. De ce fait, l'Iran seul ne peut pas, et n'assumera plus, tout le fardeau de la préservation du Plan.

En conséquence, pour équilibrer le Plan d'action, l'Iran a décidé de limiter la mise en œuvre de ses engagements, conformément aux paragraphes 26 et 36 du Plan, selon lesquels, en cas de réintroduction ou de réimposition des sanctions, l'Iran aura le droit de cesser, en tout ou en partie, de respecter ses engagements en vertu du Plan d'action. C'est la mesure minimale que l'Iran pourrait adopter un an après le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun.

Si d'autres participants au Plan d'action ne prennent pas des mesures opportunes, adéquates, sérieuses et pratiques, l'Iran, dans l'exercice des droits que lui confèrent les paragraphes 26 et 36 du Plan, sera contraint de limiter davantage la mise en œuvre de ses engagements tous les soixante jours.

Toutes les mesures prises par l'Iran sont réversibles, ce qui donne aux autres participants au Plan d'action la possibilité soit de prendre des mesures pratiques sérieuses pour le sauvegarder, soit, avec les États-Unis, d'assumer l'entière responsabilité de toute conséquence éventuelle.

Enfin, en ce qui concerne la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, si cette dernière

tient tant à sauvegarder le Plan d'action, elle doit saisir la présente occasion en prenant des mesures pratiques adéquates pour permettre à l'Iran d'en bénéficier. De même, s'agissant des préoccupations exprimées par l'Union européenne concernant un site en Iran, je tiens à préciser que toutes nos activités nucléaires sont pleinement conformes à nos obligations au titre de l'accord de garanties de l'Iran. L'Iran continue de coopérer avec l'AIEA pour répondre aux questions qui lui sont posées. Tandis que l'interaction entre l'AIEA et l'Iran se poursuit, toute conclusion des autres parties est incompatible avec les conclusions de l'Agence et donc inacceptable.^[SEP] Au lieu d'exprimer sa préoccupation sur cette question et d'ignorer la coopération sans précédent de l'Iran avec l'Agence sur toutes les questions, l'Union européenne doit rompre son mutisme face à la menace du programme nucléaire clandestin et des armes nucléaires d'Israël, qui demeure le seul État du Moyen-Orient non partie au Traité sur la non-prolifération. Sinon, l'Union européenne ne peut pas affirmer que ses préoccupations concernant d'autres questions dans la région sont sincères et que les positions qui y sont liées sont cohérentes.

S'agissant de l'incident concernant un inspecteur de l'AIEA, je me dois d'expliquer qu'au cours de la procédure de vérification de routine, à l'entrée des inspecteurs de l'Agence dans une installation nucléaire iranienne, les détecteurs ont repéré une série de matières explosibles contenant des nitrates. Toutes les mesures prises par l'Iran à cet égard l'ont été conformément à l'Accord sur les privilèges et immunités de l'AIEA et à la pratique établie, ainsi qu'en présence et avec le consentement de l'Agence. Dans une note verbale qu'elle a envoyée à toutes les missions à Vienne, la Mission permanente de l'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne a expliqué l'incident en détail. Les délégations intéressées peuvent s'adresser à la délégation iranienne pour obtenir une copie de cette note verbale.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se félicitent de l'adoption par consensus du projet de résolution A/74/L.10 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/74/287), dans le cadre d'un processus facilité par la Suède. En tant que partenaire solide de l'AIEA, cela a été un plaisir pour les Philippines de parrainer le projet de résolution A/74/L.10. Ce projet de résolution va dans le sens du partenariat entre les Philippines et l'AIEA, qui a permis de régler des questions en suspens concernant la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires.

Les Philippines ont activement apporté leur appui à l'AIEA en réunissant des experts nationaux et internationaux dans le domaine nucléaire pour leur permettre d'échanger des idées et des compétences en matière d'applications nucléaires pour l'alimentation et l'agriculture, la santé et la médecine, et l'industrie et l'environnement. De même, les Philippines appuient fermement les efforts que déploie l'Agence en matière d'égalité des sexes et de représentation géographique équilibrée à tous les niveaux de l'organisation. Les Philippines engagent l'AIEA à maintenir un équilibre entre les aspects de promotion et les autres aspects de ses travaux, conformément à son statut. Nous estimons qu'une démarche équilibrée à l'égard des six principaux programmes de l'Agence contribuera à son renforcement et la rendra plus pertinente aux yeux des citoyens de tous ses États membres.

La pertinence de l'AIEA se renforce avec l'importance croissante que revêt également l'examen des questions de non-prolifération et de désarmement nucléaires du point de vue technique et scientifique. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution sur la mise en œuvre de l'Accord entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée relatif à l'application des garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la résolution sur l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles l'Agence est confrontée, notamment la hausse constante de la quantité de matières nucléaires en circulation, le nombre d'installations nucléaires placées sous les garanties de l'AIEA et les pressions qui continuent de s'exercer sur le budget de l'Agence.

Les Philippines voudraient saisir cette occasion pour saluer le leadership remarquable et avisé du regretté Directeur général Yukiya Amano, du Japon, qui a permis de maintenir en place des programmes de grande qualité et d'obtenir de résultats concrets au profit des États membres. Nous rendons hommage au Directeur général Amano, pour son action, en particulier l'initiative « L'atome pour la paix et le développement », qu'il a activement promue durant son mandat. Au cours de son mandat, il a fourni des orientations au Secrétariat dans le cadre de la responsabilité qui lui incombe de fournir une assistance aux États Membres en vue de la réalisation de leurs objectifs de développement par l'application de la science et de la technologie nucléaires.

Durant son mandat, le Directeur général Amano a effectué plusieurs visites de haut-niveau aux

Philippines. Il effectua sa dernière visite aux Philippines en février 2018, en témoignage de son appui à plusieurs projets mis en œuvre dans le cadre du partenariat entre les Philippines et l'AIEA. Notre pays remercie l'AIEA d'avoir présenté en octobre le rapport final de sa mission aux Philippines, dont le but était de procéder à un examen sur la construction d'infrastructures pour un programme électronucléaire.

La délégation philippine salue également le travail du Directeur général par intérim, Cornel Feruta, et félicite l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, de l'Argentine, pour sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence. Les Philippines continueront d'entretenir des relations étroites avec l'AIEA, et nous nous faisons une joie d'apporter notre plein soutien au Directeur général Grossi dans ses fonctions à la tête de l'Agence.

M^{me} Tiwet (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à rendre hommage au regretté Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Yukiya Amano. Nous le remercions de ses efforts inlassables ainsi que de son engagement et de son dévouement aux travaux de l'Agence pour la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, au profit de l'humanité. Nous tenons également à féliciter l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi pour sa nomination au poste de Directeur général.

La Malaisie croit en la mise en œuvre équilibrée et efficace des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, l'AIEA joue un rôle crucial pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires. Nous reconnaissons que l'Agence est la seule autorité compétente chargée de vérifier le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.

La Malaisie se félicite du projet de résolution A/74/L.10 sur le rapport de l'AIEA pour 2018 (voir A/74/287). Nous saluons les activités importantes menées par l'Agence dans divers domaines, comme le souligne le rapport, notamment la technologie nucléaire, les sciences et les applications nucléaires, la sûreté et la sécurité nucléaires, la vérification nucléaire et la gestion de la coopération technique pour le développement. Ce projet de résolution réaffirme l'importance d'appuyer l'Agence dans son rôle pour la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des

fins pacifiques, conformément à la position de longue date et fondée sur des principes de la Malaisie, qui est de fournir un appui constant à l'Agence. En tant que membre de l'AIEA depuis 1969, la Malaisie continue de tirer avantage de sa large participation au programme d'assistance technique et de coopération avec l'Agence. La coopération entre la Malaisie et l'AIEA dans de nombreux domaines a été fructueuse et encourageante. La Malaisie réaffirme sa volonté de renforcer sa coopération avec l'AIEA et les partenaires intéressés dans les domaines d'intérêt mutuel.

La Malaisie demeure pleinement résolue à appuyer l'AIEA, ainsi que d'autres États membres de l'AIEA, et à collaborer avec eux pour promouvoir l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. La Malaisie espère que l'AIEA continuera de jouer le rôle important qui est le sien, en facilitant l'accès des États aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires tout en veillant au respect des normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires.

Une fois de plus, en tant qu'un des coauteurs du projet de résolution, la Malaisie réaffirme son appui au projet de résolution A/74/L.10.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à mon tour, au nom de ma délégation, remercier sincèrement le Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Cornel Feruta, de son exposé détaillé sur le rapport de l'Agence (voir A/74/287) et pour avoir fourni de précieuses informations sur les activités de l'AIEA en 2019. Nous félicitons l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi pour sa nomination au poste de Directeur général de l'AIEA, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui.

L'Afrique du Sud se joint à tous les membres de l'AIEA pour promouvoir les objectifs de l'initiative « L'atome pour la paix et le développement », qui est un héritage important du regretté Directeur général Yukiya Amano. Selon nous, l'initiative « L'atome pour la paix et le développement » est l'incarnation du rôle de l'AIEA et de sa contribution concrète à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Par conséquent, l'Afrique du Sud appuie pleinement les priorités et les travaux de l'AIEA, notamment les progrès accomplis par l'Agence au cours de la période considérée. L'Afrique du Sud a toujours soutenu que les activités de coopération technique de l'Agence

en matière de sciences, de technologie et d'applications nucléaires dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, la sécurité et la sûreté alimentaires, la santé humaine, la gestion des ressources en eau et la santé animale contribuent considérablement au développement socioéconomique des États Membres, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable. Cela est particulièrement vrai pour le continent africain.

L'Afrique du Sud est l'un des bénéficiaires du programme de coopération technique de l'AIEA, en particulier en matière de lutte contre le cancer et de renforcement de la prise en charge clinique des maladies neurologiques et cardiovasculaires. L'AIEA a apporté son soutien à l'Afrique du Sud dans des domaines notables, comme le renforcement de notre capacité à diagnostiquer et à contrôler les maladies transfrontières et zoonotiques, ainsi que la mise au point de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre le paludisme.

Grâce à l'appui vigoureux que l'Agence a apporté à notre projet national d'évaluation de la technique de l'insecte stérile concernant les moustiques vecteurs du paludisme en Afrique du Sud, mon pays inaugurera au début de 2020 la première installation africaine d'élevage de masse de moustiques vecteurs à l'Institut national des maladies contagieuses. À cet égard, à l'instar de nombreux États Membres l'Afrique du Sud voudrait que l'AIEA continue d'aider les pays en développement, en particulier en Afrique, pour leur permettre de mieux tirer parti des avantages pouvant découler des utilisations pacifiques des sciences et techniques nucléaires pour parvenir au développement socioéconomique.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud tient à mettre en exergue la fonction centrale de l'Agence dans l'application de son système de vérification des garanties, lequel continue de jouer un rôle essentiel dans le régime international de non-prolifération en vérifiant le caractère pacifique des programmes nucléaires civils dans le monde, ce qui permet de renforcer la confiance dans l'énergie et la technologie nucléaires. Seul pays à avoir volontairement démantelé son programme national d'armes nucléaires, aidée et guidée en cela par l'AIEA, l'Afrique du Sud est un témoignage vivant du rôle central que joue l'AIEA en matière de paix et de sécurité internationales. Outre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Afrique du Sud estime que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des processus qui se renforcent mutuellement. Par conséquent, il est essentiel d'accomplir des progrès en

ce qui concerne tous les piliers du Traité de non-prolifération nucléaire pour que soient réalisés les objectifs et les buts de l'Agence.

En plus de ses deux activités statutaires, l'AIEA aide également les États Membres dans les domaines importants de la sûreté et de la sécurité nucléaires, notamment par l'élaboration de directives et par des initiatives de renforcement des capacités. Ces activités relèvent principalement de la responsabilité des États Membres, mais l'AIEA a joué un rôle crucial dans l'élaboration de normes et de bonnes pratiques internationales, ce qui nous donne plus de confiance pour exploiter tous les avantages que peuvent apporter l'énergie et la technologie nucléaires.

En conclusion, ma délégation appuie le projet de résolution A/74/L.10, déposé par la Suède en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs pour la période 2019-2020, et s'en est portée coauteur. Ce projet de résolution réaffirme notamment le rôle incontournable que joue l'Agence en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notamment pour le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que pour la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. Nous félicitons la Suède du rôle qu'elle a joué en facilitant l'adoption de ce projet de résolution.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh se joint aux autres orateurs pour remercier le Directeur général par intérim de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son exposé sur le rapport de l'Agence pour 2018 (voir A/74/287). Nous espérons que l'Agence poursuivra ses efforts pour atteindre les objectifs énoncés dans son Statut.

Nous pleurons la disparition du regretté Directeur général de l'Agence, Yukiya Amano, et nous félicitons l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi pour sa nomination au poste de Directeur général de l'AIEA.

Le Bangladesh attache une grande importance à son partenariat avec l'AIEA, qui repose sur notre conviction que l'Agence joue un rôle fondamental dans le renforcement de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires mondiales et dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Bangladesh utilise efficacement les techniques nucléaires à des fins pacifiques depuis un certain temps. Toutefois, nos initiatives en matière de production d'énergie nucléaire sont relativement récentes.

Le Bangladesh estime que l'énergie nucléaire est une source d'électricité sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement viable, permettant de répondre à la demande croissante en électricité, et de libérer ainsi notre potentiel de développement grâce à l'augmentation de la productivité et à une croissance soutenue. Notre objectif est de produire au moins 4 000 mégawatts d'électricité à partir de sources nucléaires d'ici à 2030, soit 10 % de la production totale d'électricité à cette date.

Nous sommes conscients que le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques va de pair avec certaines responsabilités en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. L'AIEA a un rôle unique à jouer en la matière. D'une part, l'Agence a pour fonction cruciale d'assurer la sûreté et la sécurité nucléaires à l'échelle mondiale. D'autre part, conformément au mandat énoncé dans l'initiative « L'atome pour la paix et le développement », elle aide les États membres à renforcer leurs capacités au moyen de son programme de coopération technique.

L'ambition de la Première Ministre, M^{me} Sheikh Hasina, est que le Bangladesh sera un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 et un pays développé d'ici à 2041. Alors que nous continuons notre marche en avant, nous attachons une grande importance à notre partenariat avec l'AIEA. Nous avons signé l'Accord de garanties de l'AIEA en 1982 et son protocole additionnel en 2001. L'année dernière, nous avons signé notre programme-cadre national avec l'Agence pour 2018-2023, qui met l'accent sur l'alimentation et l'agriculture, l'eau, le sol et l'environnement, la santé, l'énergie nucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, le développement des connaissances nucléaires et les applications industrielles, pour ne citer que quelques aspects. Nos projets de coopération technique concernant l'amélioration de la sécurité alimentaire, les variétés de cultures résistantes au stress et la lutte contre le cancer se sont avérés extrêmement bénéfiques. Il est vrai que l'AIEA est depuis longtemps notre partenaire principal pour la promotion d'applications sûres de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques au moyen de programmes de coopération technique, notamment l'Accord régional de coopération.

Nous avons bénéficié d'une coopération soutenue pour le renforcement de nos capacités en matière d'application des sciences et techniques nucléaires, dans des secteurs comme l'infrastructure et la recherche nucléaires, l'élevage, l'agriculture, l'industrie et la

gestion de l'eau. Le Bangladesh a également tiré parti de l'Accord régional de coopération de l'AIEA, qui continue de promouvoir les capacités et les compétences régionales dans différents domaines thématiques, notamment la gestion des réacteurs de recherche et la gestion des déchets radioactifs, la sûreté nucléaire et la radioprotection. Nous espérons que l'AIEA continuera d'apporter son appui à l'avenir, en tenant compte de l'évolution des besoins et des exigences sur le terrain.

Le Bangladesh souhaite renforcer sa coopération avec l'AIEA à l'avenir, en vue de renforcer collectivement la sécurité et la sûreté nucléaires à l'échelle mondiale et de promouvoir l'application des sciences et des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous estimons que ces objectifs sont de la plus haute importance pour la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier par les pays en développement et les pays les moins avancés.

Le Président par intérim : Nous avons entendu la dernière intervention au titre du point 88 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que depuis le dépôt du projet de résolution A/74/L.10, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Bangladesh, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chili, Colombie, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Iraq, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Seychelles, Singapour, Soudan, Tadjikistan, Tunisie, Turquie et Ukraine

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/74/L.10?

Le projet de résolution A/74/L.10 est adopté (résolution 74/8).

Le Président par intérim : Un État Membre a demandé à prendre la parole pour expliquer son vote après le vote. Avant de lui donner la parole, je voudrais rappeler que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite expliquer son vote après le vote.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur la résolution 74/8, que nous venons d'adopter, car nous pensons qu'il est important que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mène ses activités conformément à son statut. Tout le monde, en particulier le Directeur général par intérim, M. Feruta, sait que la non-prolifération fait partie des priorités et des piliers fondamentaux de la politique étrangère de mon pays, dans la lettre et dans l'esprit. Nous avons été parmi les premiers pays à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 1968, avant de nombreux États membres de l'Union européenne qui disent aujourd'hui qu'ils se soucient du régime de non-prolifération, alors même que certains de ces États, et un État qui souhaite adhérer à l'Union européenne, tous membres de l'OTAN, ont des armes nucléaires sur leur territoire, en violation flagrante des articles I et II du TNP.

Mon pays a signé un accord de garanties avec l'Agence en 1992. En 2003, la Syrie a présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La crédibilité de notre pays en matière de non-prolifération ne peut donc pas être mise en doute, d'autant plus que ce projet de résolution était conforme aux buts et principes de l'AIEA. Mais les États-Unis d'Amérique se sont opposés à ce projet de résolution et ont menacé d'utiliser leur droit de veto.

L'AIEA et le Conseil de sécurité n'ont pas condamné l'attaque flagrante menée par Israël contre mon pays en 2007 ni la non-coopération d'Israël avec l'Agence, ainsi que son refus de permettre aux inspecteurs de l'Agence de vérifier et d'enquêter sur les effets radioactifs potentiels de certaines armes et matières utilisées par Israël lorsqu'il a détruit une installation située à Deir el-Zor. Ils n'ont pas non plus condamné

le développement de capacités militaires nucléaires en Israël en dehors de tout système de garanties internationales, ni son rejet de tous les appels visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, alors que c'est le seul facteur qui porte atteinte à la crédibilité du régime de non-prolifération et au TNP, menaçant la stabilité et la sécurité des peuples et des États de la région.

Ce sont là des questions très graves qui ont été établies et qui sont bien connues de l'Agence. Nous nous attendions à ce que le Directeur général par intérim de l'AIEA aborde ces questions claires et bien étayées dans sa présentation du rapport de l'Agence (voir A/74/287), au lieu de répéter des expressions vagues et dénuées de sens comme « fort probable » lorsqu'il évoque l'agression israélienne contre Deir el-Zor.

En vertu des obligations qui incombent aux États Membres au titre du Statut de l'AIEA, les États-Unis auraient dû communiquer à l'Agence les informations en leur possession avant la destruction de ce site par les forces israéliennes, et non pas huit mois après. La même remarque vaut pour Israël, qui non seulement n'a pas fourni des informations à l'AIEA – correctes ou non – mais qui a également perpétré une agression militaire d'une extrême gravité contre la souveraineté des territoires syriens en survolant le pays voisin, la Turquie. L'AIEA n'a pas traité cette question comme le prévoit son mandat, et n'a pas pris les mesures qui s'imposent, en vertu de son mandat et de ses responsabilités, face au non-respect par Israël de ses engagements internationaux.

Nous nous souvenons tous des mémoires de l'ancien Directeur général de l'Agence, M. ElBaradei, dont le titre en anglais est *The Age of Deception : Nuclear Diplomacy in Treacherous Times*. Je cite les pages 228 et 229 de ces mémoires.

(l'orateur poursuit en anglais)

« L'un des exemples les plus étranges et les plus frappants de l'hypocrisie nucléaire, qui est multilatérale et multidimensionnelle, est très certainement le bombardement par Israël, en septembre 2007, d'une installation située à Deir el-Zor, en Syrie, et les suites de cette attaque. Presque immédiatement après ce bombardement, des spéculations selon lesquelles ce site aurait abrité une installation nucléaire ont commencé à circuler. La Syrie a nié ces accusations. Officiellement, Israël et les États-Unis ont gardé

le silence, mais des responsables américains ont évoqué cette question dans les médias, sous couvert de l'anonymat. J'ai indiqué fermement que tout pays possédant des informations selon lesquelles l'installation bombardée avait un caractère nucléaire était dans l'obligation juridique de les communiquer à l'AIEA, mais personne ne l'a fait. Pendant les six semaines qui ont suivi le bombardement – la période où il aurait été crucial que nous puissions voir l'intérieur de cette installation – il nous a été impossible d'obtenir ne serait-ce qu'une seule image à haute résolution prise par des satellites commerciaux. »

(l'orateur reprend en arabe)

Les conclusions de l'AIEA concernant le site de Deir el-Zor reposaient essentiellement sur des images satellites fournies par la Central Intelligence Agency des États-Unis. Cela remet vraiment en question la crédibilité des informations fournies à l'Agence, surtout si l'on tient compte du fait qu'elles ont été communiquées par un pays dont les visées politiques vont à l'encontre des intérêts de mon pays, la Syrie, ce dont les États Membres se souviennent peut-être, et sans oublier les précédents en la matière, en particulier le dossier catastrophique et tendancieux concernant l'Iraq, qui a conduit à l'invasion de ce pays et à la destruction de ses infrastructures, ainsi qu'à la prolifération du terrorisme dans toute la région.

La Syrie a coopéré avec l'Agence dans un esprit positif et constructif en ce qui concerne le statut de l'installation située à Deir el-Zor, qui a été attaquée par des avions militaires israéliens depuis l'espace aérien turc. Après cette attaque, mon pays a autorisé les inspecteurs de l'Agence à visiter l'installation en juin 2008, leur donnant libre accès à son périmètre afin qu'ils puissent prélever des échantillons environnementaux. La Syrie a également fait droit à toutes les demandes d'information. La Syrie a fait preuve de la plus grande souplesse et de la plus grande rigueur dans le traitement de toutes les questions en suspens et en 2011, elle a conclu un accord avec l'Agence sur un plan d'action pour résoudre les questions qui n'étaient pas encore réglées. Malheureusement, certains États, les États-Unis en particulier, se sont livrés à des chantages politiques, qui ont été révélés par la suite dans les documents de WikiLeaks, pour faire pression afin que ce plan d'action ne soit jamais mis en œuvre. C'est pourquoi nous estimons que ce sont aux États-Unis, et non à

la Syrie, qu'il faut imputer la responsabilité du fait que ce plan d'action n'a pas été mis en œuvre.

Les rapports annuels de l'Agence sur l'application des garanties, dont le dernier date de 2018, indiquent que la Syrie est pleinement résolue à s'acquitter de ses obligations au titre du système de garanties et du TNP. En outre, la Syrie a satisfait à toutes les demandes d'inspection en temps voulu, la dernière en date ayant eu lieu en mars.

La reconnaissance par Israël de sa responsabilité dans l'attaque contre la Syrie après une décennie de mensonges et de tergiversations montre clairement que l'Agence doit immédiatement lancer le processus d'envoi d'une équipe d'inspection en Israël. Tout débat sur cette question est inutile tant que l'agresseur ne coopère pas avec l'Agence.

Il est honteux que, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, l'observateur de l'Union européenne critique et accuse certains États. Sa déclaration confirme que l'Union européenne se fait l'avocat du diable. Il n'a pas critiqué une seule fois l'entité israélienne, qui est en réalité le véritable danger, et peut-être le seul danger dans notre région et dans le monde, car elle possède un immense arsenal d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que leurs vecteurs, qui pourraient permettre à Israël d'atteindre des cibles situées en dehors de notre région – tout cela en dehors de tout contrôle international. Cela dit, on comprend aisément pourquoi l'Union européenne ne dénonce pas Israël parce que celui-ci possède des armes nucléaires : certains pays membres de l'Union européenne ont fourni à Israël des réacteurs nucléaires, de

l'eau lourde, des technologies nucléaires et des sous-marins capables de lancer des armes nucléaires, ainsi que d'autres vecteurs.

En fait, l'Union européenne devrait être la dernière à soulever la question de la non-prolifération, en particulier compte tenu du fait que quatre de ses États membres et un autre État, qui veut adhérer à l'Union européenne, ont stationné des armes nucléaires sur leur territoire, ce qui constitue une violation grave du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans ce contexte, nous demandons à l'AIEA d'assumer ses responsabilités et d'enquêter sur la présence d'armes nucléaires sur le territoire d'États européens non nucléaires et de présenter dès que possible un rapport sur les violations éventuelles du TNP par ces cinq États. Par ailleurs, de nombreux pays membres de l'Union européenne violent leurs obligations au titre du TNP et d'autres conventions relatives aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, compte tenu de leur coopération avec Israël dans le cadre de ses efforts visant à renforcer ses capacités militaires, en particulier les capacités de son programme nucléaire militaire et ses autres programmes relatifs à d'autres armes de destruction massive. Ces pays européens fournissent également à Israël des compétences, du matériel et des technologies, et l'aident à fabriquer, à se procurer et à mettre au point des armes nucléaires.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 88 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.